

AVANT PROPOS

Le Centre National de l'Orientation Scolaire et Professionnelle (CNOSP), structure du Ministère de l'Education , toujours fidèle à sa mission de service public, met à la disposition des élèves et de tous les utilisateurs, cette nouvelle édition de la brochure intitulée :

« ETUDES ET FORMATIONS APRES LA CLASSE DE TROISIEME »

Comme la précédente, elle tente d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les élèves qui veulent construire leur projet scolaire et professionnel.

Une bonne information, un dialogue régulier entre les familles, les enseignants, les élèves et les conseillers d'orientation, constituent des éléments essentiels pour une véritable éducation de l'orientation.

Les conseillers d'orientation ou psychologues-conseillers spécialistes de la relation d'aide, disposent d'outils et de méthodes permettant à chaque élève d'élaborer et d'affirmer progressivement tout au long de sa scolarité, son projet personnel. Vous pouvez les rencontrer au niveau des centres d'orientation (espaces privilégiés d'écoute et de conseils) et dans les établissements lors des séances d'information collective.

Cette brochure comme celles qui l'ont précédées n'aurait pu voir le jour sans l'appui et le soutien de le Ministre de l'Education et de l'ensemble de ses collaborateurs. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude, car ils ne cessent de nous apporter un soutien constant dans le cadre de la redynamisation de l'orientation scolaire et professionnelle afin qu'elle devienne « **la clef de voûte du système éducatif** ».

Nos remerciements vont également aux Inspecteurs d'Académie, aux Inspecteurs Départementaux de l'Education Nationale, aux Chefs d'Etablissement (provisaires et principaux), aux enseignants et parents d'élèves.

Nous souhaitons vivement que cette brochure puisse apporter à nos élèves tous les effets escomptés.

Dakar,

**Le Directeur du CNOSP
Arona NGOM**

INTRODUCTION

La classe de troisième est importante sur bien des plans :

- D'une part, c'est une classe d'examen ; le BFEM est souvent nécessaire pour la poursuite des études.
- D'autre part, c'est un palier d'orientation : votre avenir professionnel va se déterminer selon l'orientation que vous prendrez et qui va cependant dépendre de multiples critères. Vous pourrez cependant agir sur certains et pas sur d'autres.

C'est pourquoi il vous faut être en possession de tous les éléments vous permettant de faire un choix raisonné :

Tout d'abord, vous connaître vous mêmes (vos possibilités, vos goûts et vos ambitions).

Ensuite, connaître dans le détail les possibilités qui vous sont offertes sur le plan des études et des métiers.

Pour cela, diverses personnes pourront vous aider : les parents, les enseignants, des professionnels des métiers que vous désirez embrasser mais aussi le Psychologue-Conseiller ou Conseiller d'Orientation qui est un membre de l'équipe éducative, et un spécialiste de la relation d'aide.

Vous pouvez faire appel à lui au niveau des Centres Régionaux d'Orientation tous les jours ouvrables et quelque fois dans votre établissement.

Voici les adresses des Centres Régionaux d'O.S.P.

C.R.O.S.P.	ADRESSE	B.P.	TELEPHONE
DIORBEL	ex « CEMT » 1 ^{er} étage	482	971-27- 04
FATICK	Place Léopold Sédar Senghor -Quartier Escale	38	949-13-81
KAOLACK	Boulevard Emile Badiane - Niary Tally en face lycée Valdiodio	2035	941-19-60
KOLDA	Subdivision des Travaux Publics- Quartier Sikilo	86	996-13-45
LOUGA	Thiokhna Ecole 2, 1 ^{er} étage	449	967-31-72
SAINT-LOUIS	Gouvernance de Saint-Louis	362	961-13-78
TAMBACOUNDA	Quartier Liberté derrière la croix rouge	33	981-15-46
THIES	Immeuble IDEN Quartier Escale, 2 ^{ème} étage	3270	951-46-82
ZIGUINCHOR	Quartier Escale, près du CEM Tété Diédhiou	74	991-11-59

POUR FAIRE UN BON CHOIX

I - SE CONNAITRE SOI-MÊME:

1°- Connaître vos goûts et vos intérêts

Interrogez-vous sur ce que vous aimez et sur ce que vous n'aimez pas.

Par exemple, vous aimez les activités de plein air, vous dépenser physiquement ou vous préférez les activités calmes, « immobiles » (lecture, mots croisés etc.)

- Vous aimez être en groupe, parler beaucoup, rencontrer des gens ou au contraire rester seul.
- Vous êtes passionné par la mécanique et vous « bricolez » tout ce qui vous tombe sous la main.
- Vous vous intéressez avant tout aux problèmes des autres, vous aimez rendre service, vous aimez particulièrement vous occuper des enfants etc...

Le choix de votre future profession devra tenir compte de ces caractéristiques et de ces préférences.

2°- Connaître vos résultats scolaires :

- Quelles sont les matières dans lesquelles vous réussissez le mieux ? Celles que vous aimez étudier encore davantage ?
- Quelles sont les matières qui risquent de vous handicaper ? celles que vous ne voulez pas retrouver dans la suite de vos études ?

Le choix de vos études ultérieures doit absolument tenir compte de ces informations.

3°- Connaître votre santé

Avez-vous une bonne vue ? Supportez-vous les longues stations debout ? Etes-vous sujet aux vertiges ? Etes-vous calme ou nerveux ? Etes-vous allergique à certains produits ? Quelle est votre taille ? Avez-vous une bonne constitution physique ou êtes-vous de santé fragile ?

Pensez à tout cela **car il y a des métiers qui posent des exigences précises d'aptitudes physiques.**

D'ailleurs on vous demandera un certificat médical dans presque tous les dossiers de candidature.

II - CONNAITRE LES ETUDES

1°- Durée

Vous pouvez envisager d'étudier encore pendant 2, 3, 5 ou 10 ans

- On parle **d'études courtes** (2 ou 3 ans) quand celles-ci, tout en continuant les enseignements généraux, sont surtout axées sur un enseignement professionnel précis conduisant à un diplôme professionnel permettant immédiatement l'accès à une profession (ou occasionnellement, la poursuite dans la même spécialité).
- On parle **d'études longues** quand on continue pendant 3 ans l'enseignement général en ajoutant de nouvelles matières (physique, chimie, technologie, économie, langues etc.) préparant à un diplôme d'enseignement général (baccalauréat de diverses séries).

On doit alors poursuivre pendant 2, 4 ans ou plus, (en faculté ou dans d'autres écoles) d'autres études pour accéder à une profession.

2°- Contenu et buts

Les études professionnelles (courtes) vous donneront la possibilité d'envisager l'accès à un métier à court terme.

Les études générales longues (baccalauréat) vous apportent avant tout une formation théorique. Vous apprendrez à organiser votre travail professionnel, vous approfondirez vos connaissances dans diverses matières, etc.

Le choix entre ces deux possibilités, fondamental en 3^{ème}, est fonction de multiples critères et vous devez bien réfléchir avant de vous engager dans l'une ou l'autre voie car tout votre avenir en dépend.

III - CONNAITRE LES METIERS

1° - Les niveaux de qualification :

Lorsque vous aurez terminé vos études, le diplôme obtenu déterminera un niveau de formation permettant de postuler à un certain niveau d'emploi.

- Les formations de niveau BFEM*, C.A.P.*, B.E.P.*, et B.T.* permettent d'accéder à des emplois de techniciens ou d'agents administratifs ou d'agents techniques qualifiés (catégorie C de la fonction publique).

- Les formations de deux ans après le bac B.T.S.* et D.U.T.* conduisent à un niveau de technicien supérieur ou cadre moyen catégorie B de la fonction publique).

- Les formations de 4 ans et plus après le bac conduisant à un niveau de cadre supérieur (ingénieurs, médecins, professeurs etc.) Catégorie A de la fonction publique.

- Enfin, sachez bien qu'à durée de formation égale vous avez plus de chances de trouver un emploi avec une formation technologique et spécialisée qu'avec une simple formation générale.

2° - Les grands secteurs d'activités:

- Les métiers de l'agriculture

exploitation agricole - secteur para-agricole.

- Les métiers industriels et d'artisanat :

mécanique – électricité – électronique – chimie - bâtiment etc.

- Les métiers des services:

Secrétariat – Bureautique – comptabilité – informatique - banque et assurances –transport - commerce et distribution – arts – tourisme – hôtellerie - secteur santé – social –enseignement – administration etc.

Nous avons fait ci-dessus un classement sommaire des différents secteurs en rapport avec l'activité économique du pays. Il existe des formations variées qui y conduisent. Mais ce tour d'horizon n'est qu'une première approche. N'hésitez pas à interroger toutes les personnes qui vous entourent, sur le chemin réel d'un métier qui vous semble intéressant.

Parlez-en avec vos amis, vos parents et vos proches, vos professeurs, le conseiller d'orientation.... En effet, choisir une formation n'est que la première phase de votre démarche d'orientation, encore faut-il prévoir les débouchés et nous ne pouvons ici vous donner des statistiques sur chaque métier.

Il faut souligner cependant que les secteurs « actifs » (agriculture - industrie) sont moins encombrés que les secteurs de services.

D'autre part, actuellement les agents techniques et techniciens, les cadres moyens sont plus demandés que ceux qui n'ont qu'une formation générale.

Enfin, en consultant cette brochure, vous verrez que presque toutes les écoles recrutent par concours. Il y aura donc souvent plus de candidats que de places, raison pour laquelle nous vous avons renseignés le plus possible sur le contenu des concours (matières, programmes, durées, coefficients).

N'hésitez pas consacrer du temps à leur préparation par des révisions systématiques.

Souignons aussi qu'à côté de toutes ces « poursuites d'études », il y a d'autres voies de réussite par l'entrée directe dans la vie active: tous les secteurs offrant des possibilités de travail sans formation professionnelle préalable, aussi bien dans le domaine de l'agriculture, de la pêche, que de l'artisanat ou du commerce de détail.

Le marché du travail ne peut que bénéficier de l'apport de jeunes scolarisés ouverts aux techniques nouvelles. Mais la réussite individuelle nécessite des qualités personnelles très affirmées : il faut être débrouillard, actif, accepter de commencer « à la base », être peu exigeant au départ sur le plan financier, savoir continuer à s'instruire et à se former « sur le tas », savoir tirer bénéfice de l'expérience, en un mot être prêt à faire beaucoup d'efforts.

En conclusion, nous insisterons encore sur le fait que l'orientation, le choix d'un métier ne devrait jamais être un coup de dé mais l'aboutissement d'une succession de décisions raisonnées et logiques. C'est à cette seule condition que vous mettrez avec vous toutes les chances de réussite.

* B.F.E.M.: Brevet de Fin d'Etudes Moyennes

* C.A.P. : Certificat d'Aptitude Professionnelle

* B.E.P. : Brevet d'Etudes Professionnelle

* B.T. : Brevet Technicien

* B.T.S. : Brevet Technicien Supérieur

* D.U.T. : Diplôme Universitaire de Technologie

Consultez attentivement cette brochure : elle ne se contente pas de donner une liste d'établissements ou de « concours », mais elle vous permettra de comprendre les différences entre chaque voie et de ne pas vous fier au hasard.

L'expérience montre que dans cette période de compétition, ce sont ceux qui savent **où** ils vont, **comment** ils iront et **pourquoi** ils iront, qui ont le plus de chances de réussir.

ORGANISATION DES ETUDES APRES LA CLASSE DE TROISIEME

Le conseil Interministériel du 09 décembre 1993 a exploité les conditions de la concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur. Une commission avait réfléchi sur la réforme de l'examen du Baccalauréat. Et à l'issue de ses travaux trois grandes séries ont été retenues: Langues et Sciences Sociales, Sciences et techniques, Sciences Economiques et Gestion. La filière Sciences et techniques va s'enrichir avec l'ouverture du lycée agricole de Bignona.

Langues et Sciences Sociales:

- Options L₁ : Langues et civilisations :

Anciennes
Modernes L'1
- Option L₂ : Sciences Sociales et Humaines

Sciences et Techniques :

- Options S :
 - S₁ : Sciences exactes
 - S₂ : Sciences expérimentales
 - S₃ : Sciences et techniques
 - S₄ : Sciences et Technologie de l'Agriculture et de l'Environnement
 - S₅ : Sciences et Technologie du Produit Agroalimentaire
- Options T :
 - T₁ : Fabrication Mécanique
 - T₂ : Electronique - Electrotechnique.

Gestion et Sciences Economiques :

- Option G : Techniques quantitatives d'économie et de gestion

Les études en Langues et Sciences Sociales :

Elles conviennent à des élèves ayant un bon niveau de maniement de la langue française : non seulement c'est la langue d'enseignement mais le français constitue une partie importante du programme.

Il faut aimer lire car la culture individuelle est importante dans ces domaines. Il faut avoir le goût pour l'apprentissage des langues étrangères.

Les études secondaires littéraires débouchent après des études complémentaires à l'Université sur l'enseignement (Faculté ou UFR de Lettres et Sciences Humaines), mais aussi sur des carrières juridiques (Faculté ou UFR des Sciences Juridiques et Politiques), les carrières sociales, administratives, artistiques, les carrières du secrétariat , de l'information et de la communication, etc. .

N.B. : L'entrée à L'université se fait sur la base d'une sélection qui tient compte de l'âge (23 ans maxi et parfois moins pour certains départements) mais aussi des résultats obtenus en classe de seconde, première, terminale et au baccalauréat.

Les études en Sciences et Techniques :

Elles conviennent à des élèves ayant un très bon niveau en classe de troisième dans toutes les matières scientifiques (mathématiques, sciences physiques, sciences naturelles), capable de fournir des efforts soutenus dans le travail scolaire et ayant du goût pour les activités manuelles (séries technologiques), ou celles nécessitant la réflexion sur les phénomènes de la nature .

Matières dominantes chaque Option :

- S₁ : les mathématiques et les sciences physiques
- S₂ : les sciences naturelles, sciences physiques et mathématiques;
- S₃ : mathématiques, sciences physiques et construction mécanique
- S₄ : les sciences naturelles, sciences physiques, mathématiques, et la phytotechnique
- S₅ : les sciences naturelles, sciences physiques, mathématiques et les techniques de transformation et de conservation des produits agroalimentaires.

Les Options de S₁ et S₂ débouchent après des études complémentaires sur l'enseignement et la recherche (faculté des sciences et techniques), la médecine et la pharmacie (faculté de Médecine, Pharmacie et Odontostomatologie), le commerce, l'informatique, l'économie et la gestion des entreprises (Faculté ou UFR des sciences économiques et de gestion, UFR de sciences appliquées et technologie), ou les carrières scientifiques et techniques liées à l'agriculture , l' industrie... (Ecoles d'ingénieurs , Ecoles Supérieures de Formation Professionnelle)

L'option S₃ débouche après des études complémentaires vers toutes les carrières scientifiques et techniques sans exclusive (Faculté des Sciences et Techniques , UFR de sciences appliquées et technologie , faculté de Médecine, Pharmacie et Odontostomatologie, mais aussi et surtout , toutes les écoles d'ingénieurs _

Les études en sciences et techniques agricoles : S₄ et S₅

Les enseignements sont répartis en trois modules :

- **Enseignement général** : Maths, Sciences Physiques, Sciences Naturelles
- **Enseignement technique**: Ecologie/Environnement, zootechnique (S₄), technique de transformation et conservation de produits agroalimentaires, microbiologie (S₅)
- **Formation pratique** : Phytotechnique (S₄), Biochimie (S₅)

N.B. : L'âge maximum d'entrée aux départements de Médecine est de 20 ans, de pharmacie de 22 ans; d'Onto-Stomatologie de 22 ans.

Pour les options technologiques (séries T₁ et T₂) : les matières dominantes sont les mathématiques, la mécanique, l'électromécanique, l'électrotechnique, l'électronique et la formation technique pratique.

Après le baccalauréat, les titulaires d'un baccalauréat de technicien (BTn T₁, T₂) peuvent poursuivre des études vers les écoles d'ingénieurs ou de techniciens supérieurs liés à la spécialité suivie.

Les études en sciences économiques et gestion:

Les matières dominantes en série G sont : les Mathématiques, l'Economie Générale et les Etudes de cas (comptabilité).

Après le baccalauréat de technicien (BTn) G, les élèves peuvent poursuivre les études à la faculté des Sciences Economiques et de Gestion ou dans les écoles supérieures de gestion ou de commerce.

LES LYCEES ET LES BACCALAUREAT PREPARES

ACADEMIES	LYCEES	VILLES	L	S ₁	S ₂	S ₃	S _{4/5}	T ₁	T ₂	G
DAKAR	Lamine GUEYE	DAKAR	*	*	*					
	Blaise DIAGNE	DAKAR	*	*	*					
	John F. KENNEDY (Filles)	DAKAR	*	*	*					
	Thierno S. N. TALL	DAKAR	*	*	*					
	Ngalandou DIOUF	DAKAR	*	*	*					
	Maison d'Educ. M. BA (Filles)	GOREE	*	*	*					
	Maurice DELAFOSSE Mixte	DAKAR	*	*	*					
	Maurice DELAFOSSE Commercial	DAKAR								*
	Maurice DELAFOSSE Industriel	DAKAR				*		*	*	
	Parcelles Assainies	CAMBERENE	*	*	*			*	*	
	Seydina Limamoulaye	PIKINE	*	*	*	*		*	*	
	Abdoulaye SADJI	RUFISQUE	*	*	*					
	Nouveau lycée	RUFISQUE	*	*	*					
Lycée de Bargny	BARGNY	*	*	*						
DIOURBEL	Amadou Bamba	DIOURBEL	*	*	*	*		*	*	
	Diery FALL	BAMBAY	*	*	*					
	Mbacké	MBACKE	*	*	*					
	Diourbel	DIOURBEL	*	*	*					
FATICK	Coumba Ndoffène DIOUF	FATICK	*	*	*					
	Diène Coumba NDIAYE	FOUNDIOUGNE	*	*	*					
	Khassim MBACKE	GUINGUINEO	*	*	*					
	Khar KANE	GOSSAS	*	*	*					
	Lycée de Niakhar	NIAKHAR	*	*	*					
	Lycée de Dioffior	DIOFFIOR	*	*	*					
KAOLACK	Valdiodio NDIAYE	KAOLACK	*	*	*					*
	Abdoulaye NDIASS	KAOLACK								
	Maba Diakhou BA	NIRO	*	*	*					
	Babacar Kobar NDAO	KAFFRINE	*	*	*					
	Lycée Sénégalais	BANJUL	*	*	*					
KOLDA	Alpha Molo BALDE	KOLDA	*	*	*					
	Ibou DIALLO	SEDHIOU	*	*	*					
	Vélingara	VELINGARA	*	*	*	*				
LOUGA	Malick SALL	LOUGA	*	*	*					
	Alboury NDIAYE	LINGUERE	*	*	*					
	Kébémér	KEBEMER	*	*	*					
SAINT-LOUIS	Ahmet FALL (Filles)	ST.-LOUIS	*	*	*					
	El Hadji Omar TALL	ST.-LOUIS	*	*	*					
	Charles De GAULLE	ST.-LOUIS	*	*	*					
	André PEYTAVIN	ST.-LOUIS				*		*	*	*
	Prytanée Militaire Charles T.	ST.-LOUIS	*	*	*					
	Baba DIONGUE	PODOR	*	*	*					
	Matam	MATAM	*	*	*					
	Dagana	DAGANA	*	*	*					
TAMBACOUNDA	Mame Cheikh MBAYE	TAMBA	*	*	*					
	Waoundé NDIAYE	BAKEL	*	*	*					
	Kédougou	KEDOUGOU						*	*	
THIES	Malick SY	THIES	*	*	*					
	Tivaouane	TIVAOUANE	*	*	*					
	Taïba Mboro	MBORO	*	*	*					
	Demba DIOP	MBOUR	*	*	*					
	Léopold Sédar SENGHOR	JOAL-FADIOUTH	*	*	*					
ZIGUINCHOR	Djignabo	ZIGUINCHOR	*	*	*					
	Ahoune SANE	BIGNONA	*	*	*					
	Aline Sitoé DIATTA	OUSSOUYE	*	*	*					
	Agricole	BIGNONA	*	*	*		*			

CREDITS HORAIRES DU CYCLE SECONDAIRE GENERAL

SERIES Niveaux	L ₁						L ₂			S ₁			S ₂			S ₃		
	Option 1			Option 1			2 ^e	1 ^e	T	2 ^e	1 ^e	T	2 ^e	1 ^e	T	2 ^e	1 ^e	T
	2 ^e	1 ^e	T	2 ^e	1 ^e	T												
Français (1) (7)	5(6)	5	5	5(6)	5	5	5(6)	5	5	5(6)	5	3	5(6)	5	3	5(6)	5	3
Philosophie			8			8			8			3			3			3
Mathématiques	3	3	3	3	3	3	3	3	3	5	6	8	5	5	5	5	6	8
Histoire et Géographie (2)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4			
LV₁	3	5	3	3	5	3	3	5	3	3	3	2	3	3	2	3	3	2
LV₂ (3) (6) (8)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	3	2	2	3	2	2
Economie Générale (3)	-	-	-	-	-	-	3	3	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Latin ou Arabe Classique	3	3	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grec	3	3	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sciences Physiques (1) (4)	2(4)	2(4)	-	2(4)	2(4)	-	2(4)	2(4)	2(4)	5(7)	5(7)	5(7)	5(7)	5(7)	5(7)	5(7)	5(7)	5(7)
Sciences Naturelles (1)(4)	2(4)	2(4)	-	2(4)	2(4)	-	2(4)	2(4)	2(4)	2(4)	2(4)	2(4)	3(5)	3(5)	4(6)	-	-	-
Construction Mécanique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	8	8
Analyse de fabrication	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Technologie Générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	2
Automatisme théorique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
TP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
EPS	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Matières facultatives (5)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-	-	-

(1) Déroulement d'une classe pédagogique qui devra être effectif chaque fois que les conditions sont réunies.

(2) 2 heures en histoire et 2 heures en géographie

(3) Matières à option de la série L₂, dès le niveau de seconde. La LV₂ est facultative dans les séries scientifiques

(4) Matières à options des séries L₁ et L₂ en 1^{ère}, en T^{le} L₂, il s'agit d'une matière qui sera progressivement interdisciplinaire : Sciences de la nature.

(5) La matière facultative ne sera enseignée que si l'organisation pédagogique de l'établissement le permet

(6) Prévoir deux (2) heures supplémentaires pour les débutants, en Seconde et première.

(7) Les séries en extinction seront dotées des crédits horaires suivants (Classes Terminales)

Séries A₁, A₂, et A₃ : 4 heures

Séries C, D, E et B : 3 heures

Séries F₁ et F₂ : 2 heures

(8) LV₂ obligatoire pour les séries S et G (Seconde et Première) et facultative en Terminale

**CREDITS HORAIRES A APPLIQUER
EN SCIENCES ET TECHNIQUES (OptionT₁)**

SERIE	Niveaux	T ₁		
		2 ^e	1 ^e	T
MATIERES				
Français		5	5	2
Anglais		3	2	2
Mathématiques		5	6	4
Sciences Physiques		6	2	3
Construction Mécanique (6h + 3h en 1 T ₁ et TT ₁)		6	9	9
Techno-Géné. de fabrication		1		
Techno-Géné. d'Electricité		1		
Techno-Géné. Métallurgie		2		
Analyse de Fabrication			2	
Automatisme			1	2
Electricité			3	2
Métallurgie				1
Travaux Pratiques (en 2t1 = TP. Elec 2h et TP Fab. Méca. 4h)		6	4	6
Bureau des Méthodes (Etudes d'outillage + Techn. Machines + Analyse fabric.				6
EPS		2	2	2
TOTAL		37	36	39

**CREDITS HORAIRES A APPLIQUER
EN SCIENCES ET TECHNIQUES (Option T2)**

SÉRIE Niveaux	T ₂		
	2 ^e	1 ^e	T
MATIERES			
Français	5	5	2
Anglais	3	2	2
Mathématiques	5	6	4
Sciences Physiques	6	10	3
Construction Mécanique (sauf en 2 nd e T)	6	4	5
Techno-Géné.de fabrication	1		
Techno-Géné. d'Electricité	1	1	
Schéma automatisme		2	4
Electrotech. + Electro.		6	
Chimie + Optique		2	
Mécanique		2	
TP (Elect. + Fab. Mécanique 2H + 4H)	6		
Atelier		6	8
Câblage		3	
Mesures et essais		3	4
TP. Construction Electrique			4
Analyse des systèmes électriques			4
Electromécanique + Electronique (4h + 2h)			6
EPS	2	2	2
TOTAL	35	38	40

**CREDITS HORAIRES DU CYCLE SECONDAIRE TECHNIQUE
(Option G)**

SERIE Niveaux	G		
	2 ^e	1 ^e	T
MATIERES			
Philosophie			3
Techniques d'expression et de communication	5	5	2
Mathématiques Générales	4	4	4
Anglais	3	3	2
Economie	6	6	6
Dactylo - Correspondance commerciale	2	2	2
Techniques Quantitatives de Gestion	11	13	13
Comptabilité	8	8	8
Informatique	1	1	1
Mathématiques appliquées		2	2
Travaux de synthèse	2	2	2
Connais sances du Monde contemporain	2	2	2
EPS	2	2	2
LVII (*)	3	2	2
TOTAL	37	39	39

(*) Matière obligatoire en Seconde et Première, mais facultative en Terminale.

**TABLEAU DES COEFFICIENTS
Du Cycle Secondaire Général**

SERIES	L ₁						L' ₁			L ₂			S ₁			S ₂			S ₃		
	2 ^e		1 ^e		T		2 ^e	1 ^e	T	2 ^e	1 ^e	T	2 ^e	1 ^e	T	2 ^e	1 ^e	T	2 ^e	1 ^e	T
MATIERES	1a	1b	1a	1b	1a	1b															
Français	4	4	6	6	6	6	4	6	6	4	5	6	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Philosophie	-	-	-	-	6	6	-	-	4	-	-	6	-	-	2	-	-	2	-	-	2
Mathématiques	3	3	3	3	2	2	3	3	2	3	3	2	5	8	8	5	5	5	5	8	8
Histoire et Géographie	4	4	2	2	2	2	4	2	2	4	6	6	3	2	2	3	2	2	-	-	-
LV ₁	3	3	2	3	2	3	3	4	4	3	4	4	3	2	2	3	2	2	3	2	2
LV ₂	-	3	-	2	-	2	3	4	4	3	2	2	3	2	1	3	2	1	3	2	1
Economie Générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Latin ou Arabe Classique	3	3	5	5	5	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grec	3	-	5	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sciences physiques	2	2	2	2	-	-	2	2	-	2	2	2	5	8	8	5	6	6	5	8	8
Sciences naturelles	2	2	2	2	-	-	2	2	-	2	2	2	4	2	2	5	6	6	-	-	-
Construction Mécanique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	8	8
Analyse de fabrication	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Technologie Générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	2
Automatisme théorique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
TP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3	3
EPS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Matière facultative	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

NB : Le statu quo est maintenu pour les anciennes séries en voie d'extinction.

Le tableau des coefficients de l'enseignement secondaire, en annexe de la circulaire 5126/MEN/IGEN, contient deux erreurs matérielles :

1°) La première résulte d'une mauvaise répartition des colonnes des sous options 1a – 1b de l'option 1 de L₁ (1a = Grec et 1b = LV₂)

2°) La deuxième erreur porte sur le coefficient de LV₁ de l'option L₂

Le présent tableau rectifie ces erreurs

TABLEAUX DES COEFFICIENTS
du Cycle Secondaire Technique (Option T1 et T2)

SERIE	Niveaux	T ₁			T ₂		
		2 ^e	1 ^e	T	2 ^e	1 ^e	T
MATIERES							
Français		3	3	3	3	3	3
Anglais		2	2	2	2	2	2
Mathématiques		4	4	5	4	4	4
Philosophie							
Physique - Chimie		3	2	2	3	2	1
Electricité et Electrotechnique		2	2	1	2		
Electrotechnique et Electronique							
Construction Mécanique : Electricité		3	4	4	3	3	3
Mécanique (*)			4	4			
Automatisme			2	2			
Schéma automatisme + Informatique						4	4
Analyse de fabrication			3	2			
TP Essais et mesures						3	3
Câblage						3	3
TC. Métallurgie (**)		1	1	1	1		
Analyse des systèmes électriques							2
EPS		1	1	1	1	1	1
Métallurgie				1			
Etude d'outillage				2			
Atelier		4	4	4	4		
Chimie optique				1			1
Techno. d'Electric.		1			1		
TOTAL							

(*) Série T₂, l'horaire de mécanique est intégré dans celui de la construction.

En 1^{ère} T₂, le coefficient global qui est égal à 3 est partagé entre la construction 2 et la mécanique 1.

En Terminale T₂ le coefficient global qui est égal est partagé entre la construction 3 et la mécanique 1 (**). En 1^{ère} T₁ la métallurgie est intégrée à la technologie générale, les deux matières étant dispensées par le même enseignant.

N.B. : Le statu quo est maintenu pour les anciennes séries en voie d'extinction.

**TABLEAU DES COEFFICIENTS DU CYCLE
SECONDAIRE TECHNIQUE (Option G)**

SÉRIE Niveaux MATIÈRES	G		
	2 ^e	1 ^e	T
Philosophie			2
Techniques d'expression et de communication	3	3	2
Mathématiques Générales	3	3	3
Mathématiques appliquées (*)		2	2
Anglais			
Economie	2	2	2
Etudes de cas	6	6	6
Connaissances du Monde contemporain	2	2	2
Epreuves pratiques (**)			
E.P.S.	1	1	1
LV ₂ (*)	3	2	1
TOTAL			
(*) En seconde, les mathématiques appliquées sont intégrées à l'Etude de cas (**) Epreuves pratiques			
Correspondance commerciale	2	2	2
Traitement Informatique	2	2	2

LA PROCEDURE D'ORIENTATION

EN CLASSE DE SECONDE

L'admission en classe de seconde est fondée sur le travail régulier et contrôlé de l'élève tout au long de l'année : elle prend en compte la moyenne arithmétique obtenue et sa conduite. Ces principes président en fait le passage en classe supérieure pour toutes les classes du secondaire.

1° Conditions d'admission

Pour être orienté, l'élève doit remplir les conditions suivantes :

- Obtenir une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10 sur 20 ;
- Obtenir le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) ;
- Avoir l'avis favorable du Conseil de classe fondé sur les performances, la conduite, l'assiduité ;
- Etre âgé de 19 ans au maximum au 31 décembre de l'année en cours (année effective de la classe de troisième).

Toutefois, un élève ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 12 sur 20 et ayant malheureusement échoué au BFEM peut être proposé à l'orientation au même titre que celui qui a rempli les conditions précédentes.

Les élèves du public sont orientés en priorité.

Les élèves des centres de sauvegarde sont admis dans les mêmes conditions que les élèves du public sous réserve de présenter leurs dossiers à l'inspection d'académie ou au président de la commission locale (régionale ou départementale) d'orientation.

Il en est de même pour ceux du privé admis au premier groupe au BFEM ; quant à ceux du second groupe, ils seront orientés dans la limite des places disponibles et par ordre de mérite attesté par la moyenne annuelle obtenue durant l'année de la classe de troisième.

Ne peuvent être orientés pour le public et pour le privé que les élèves de troisième.

Les élèves ayant obtenu le BFEM en classe de quatrième sont admis en classe de seconde dans les mêmes conditions que leurs autres camarades admis au 2nd groupe mais sur proposition de leur établissement.

2° Dossier d'orientation

- Le livret du baccalauréat dûment rempli
- Un extrait de naissance
- Une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat
- Une « **demande d'admission en classe de seconde** » (fiche de renseignements) communément appelée fiche d'orientation. Elle doit être soigneusement remplie et comporter les propositions du conseil de classe et les vœux exprimés par les parents et l'élève. La fiche doit être signée et datée par le chef d'établissement qui doit indiquer le groupe (1^{er} ou 2nd) où l'élève a réussi au BFEM.

L'élève veillera à indiquer ses options en classe de seconde :

- a) préciser sa (ses) langue(s) vivante(s) ou s'il faisait sciences physiques
- b) la langue vivante 2 en grand commençant ne concerne que l'élève qui n'avait pas de LV₂, exemple de celui qui faisait sciences physiques à la place de LV₂ ;
- c) le lycée polariseur
- d) le lycée demandé par les parents

Les fiches d'orientation sont remises à tous les élèves de troisième qui doivent les remplir et les retourner à leur établissement à la date qui sera indiquée.

Les établissements sont tenus d'envoyer un bordereau d'envoi signé et daté avec accusé de réception de l'inspection d'académie, les listes nominatives des élèves admis au 1er groupe et au 2nd groupe par ordre de mérite avec indication de la moyenne annuelle obtenue par l'élève et la décision du conseil de classe.

Les dossiers d'orientation sont transmis par les chefs d'établissements aux inspections départementales de l'éducation nationale.

Les élèves nouvellement orientés en seconde pourront s'inscrire dans leur établissement d'affectation dès réception de l'avis d'orientation.

3° Les Commissions d'Orientation

L'Orientation vers l'enseignement secondaire général est assurée par la commission régionale « CRO » ou départementale « CDO ».

Chaque académie a sa commission régionale ou ses commissions départementales (ex. de l'académie de Dakar), vu que chacune a au moins un lycée d'enseignement général. Ces commissions se réunissent habituellement après les travaux de la commission nationale d'orientation de l'enseignement technique (CNOT). Cette dernière se réunit habituellement dans la première quinzaine du mois d'août.

Vu le petit nombre de **lycées techniques** dont dispose le pays (généralement plus de candidats que de places), les élèves sont orientés par ordre de mérite. Pour ceux qui n'auront pas été orientés par la CNOT, leurs dossiers sont retournés aux CRO ou CDO de leur académie qui se chargeront de les orienter dans l'enseignement général.

Ci-contre : un modèle de la demande d'admission en classe de seconde.

MINISTERE DE L'EDUCATION

ANNEE SCOLAIRE :

DEMANDE D'ADMISSION EN CLASSE DE SECONDE

Prénoms.....

TITULAIRE B.F.E.M.

Nom.....

1^{er} groupe2nd groupe

Adresse.....

.....

NON TITULAIRE B.F.E.M.

Date et Lieu de Naissance.....

Centre d'examen.....

.....

Jury n°

Candidat.....

SCOLARITE DE L'ELEVE				Disciplines	1 ^{er} sem / 20	2 nd sem / 20	Observation
Année Scolaire	Etablissement	Classe	M.A	Comp. Française			
				Orthographe			
				Histo-Géo			
				Maniement Lang			
				L.V. 1			
				L.V. 2 ou S.P.			
				Maths			
				S.N.			
				Techno.			
				Eco Fam			
				Init. Eco			
				E.P.S.			
				Educ. Art.			

Séries souhaitées par les parents et l'élève :

L ₁	<input type="text"/>	S _{1/2}	<input type="text"/>	T _{1/2}	<input type="text"/>
L' ₁	<input type="text"/>	S ₃	<input type="text"/>	G	<input type="text"/>
L ₂	<input type="text"/>	S _{4/5}	<input type="text"/>		

Séries proposées par le conseil de classe

L ₁	<input type="text"/>	S _{1/2}	<input type="text"/>	T _{1/2}	<input type="text"/>
L' ₁	<input type="text"/>	S ₃	<input type="text"/>	G	<input type="text"/>
L ₂	<input type="text"/>	S _{4/5}	<input type="text"/>		

Moyennes 1^{er} Sem.....Moyennes 2nd Sem.....

Moyennes Annuelle.....

Signature et cachet du chef d'établissementOption élève en seconde

LV ₁	<input type="text"/>	LV ₂	<input type="text"/>	SP	<input type="text"/>
-----------------	----------------------	-----------------	----------------------	----	----------------------

LV₂ souhaitée en grand commençant.....

Lycée polarisateur.....

Lycée demandé par les parents.....

Signature des parents**DECISION DE LA COMMISSION D'ORIENTATION**

L'élève..... Né le..... à.....

Etablissement d'origine

Est admis en seconde

Au Lycée

Le Président de la commission

RECOMMANDATIONS UTILES

1. Indiquer les redoublements dans la rubrique « scolarité de l'élève ».
 2. Choisir clairement deux séries en mentionnant 1 pour le premier choix et 2 pour le second choix.
 3. Tout élève intéressé par un lycée d'enseignement technique doit l'indiquer dans la rubrique « lycée demandé par les parents ».
- La série souhaitée devra ainsi être mentionnée en premier choix.

N.B. : Il faudra veiller à ce que la série choisie existe effectivement dans l'établissement.

LYCEES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE INDUSTRIEL (Séries S₃ et T_{1/2})

- Maurice Delafosse Dakar - LTI
- Limamoulaye Pikine
- Ahmadou Bamba Diourbel
- André Peytavin Saint-Louis
- Kédougou

LYCEES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COMMERCIAL (Série G)

- Maurice Delafosse Dakar - LTC
- Abdoulaye Niasse Kaolack
- André Peytavin Saint-Louis

LYCEES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE (Série S_{4/5})

- Bignona

ATTENTION

On appelle Lycée polariseur, le lycée qui accueille habituellement les élèves de votre C.E.M.

SERIES DU BACCALAUREAT

TROIS GRANDES SERIES	L LANGUES & SCIENCES SOCIALES	S SCIENCES	T TECHNIQUE	G GESTION & SC. ECO
SERIES DU BACCALAUREAT	<p>- L₁ : Langues & Civilisations Anciennes (option 1)</p> <p>- L'₁ : Modernes (option 2)</p> <p>- L₂ : Sciences Sociales & Humaines</p>	<p>S₁ : Sciences exactes</p> <p>S₂ : Sciences Expérimentales</p> <p>S₃ : Sciences et Techniques</p> <p>S_{4/5} : Sciences et Techn. Agricoles</p>	<p>T₁ : Fabrication Mécanique</p> <p>T₂ : Electro. & Electrotechnique</p>	<p>G : Techniques Quantitatives d'Economie & de Gestion</p>
MATIERES DOMINANTES	<p>L₁ option 1 : Français coef 6 Philo coef 6 (1a & 1b) Latin ou Arabe class. Coef 5 (Grec coef 5 pour 1a seulement)</p> <p>Option 2 L'₁ : Français coef 6 – Philo coef 4 LV1 coef 4 – LV2 coef 4</p> <p>L₂ : Français coef 5 – Philo coef 6 Histo-Géo coef 6 LV₂ : coef 4 (LV2 ou économie: coef 2)</p>	<p>S₁ : Maths coef 8 Sc. Phys. coef 8</p> <p>S₂ : Sc. Nat. Coef 6 Sc. Phys. 6 Maths 5</p> <p>S₃ : Maths 8 Sc. Phys. 8 Const. Méca 8</p> <p>S₄ : Maths (5) Sc. Phys (5) Sc. Nat (5) Phytotechnique (6) Ecologie / Environnement (6)</p> <p>S₅ : Maths (5) Sc Phys (5) Sc. Nat (5) Biochimie (2) Techniques de transformation (6)</p>	<p>T₁ : Maths coef 5 Mécanique coef 4 Cons. Méca coef 4 Analy. de Fabrication Etude d'outils coef 6</p> <p>T₂ : Maths coef 4 Elect. & Electrotech. Coef 3 Const. Electro-mécanique coef 3 Schéma Automat. & Informatique coef 4</p>	<p>G : Maths coef 5 Eco. Génér coef 6 Etude de cas coef 6</p>

VOLONTAIRES DE L'EDUCATION

Ministère de Tutelle : Ministère de l'Education

Direction du Projet des Volontaires –Immeuble Diez Gueule Tapée –Tel : 823.81.97 / 823.28.33

Adresses et Téléphones des E.F.I : Kolda : 996.11.87/88 Thiès : 951.13.44 Ziguinchor : 996
Saint-Louis : 961.16.03 Louga : 967.12.47 Kaolack : 941.

I. BUT DE L'ECOLE :

Les Ecoles de Formation d'Instituteurs servent de lieux de formation pour les Volontaires de l'Education (V E) exerçant les fonctions d'instituteur et capables d'évoluer du cycle préscolaire au cours élémentaire 2^{ème} année (CM²) .

Les études durent 6 à 9 mois ; la formation n'est pas encore diplômante mais elle le sera dans un proche avenir
Le régime des études est l'externat avec une allocation d'études.

Les E.F.I. assurent le perfectionnement des VE et des instituteurs en exercice désignés par les inspecteurs (stages de 2 mois).

II. QUALITES REQUISES :

Goût pour le travail intellectuel – aisance dans les contacts humains, en particulier avec les enfants – sens des responsabilités – sens de l'initiative –capacité d'adaptation à des milieux variés (ruraux, urbains) - bonne élocution (pas de bégaiement).

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre sénégalaise ou sénégalais, âgé de 18 ans au moins et de 38 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours
- Etre titulaire du **BFEM** ou d'un titre universitaire (Baccalauréat, DEUG, licence ou maîtrise)

IV. EPREUVES DE SELECTION :

Epreuve écrite : (organisé par l'IDEN - Programme de troisième)

- **Option Française** : Une épreuve unique de composition française sur un sujet d'ordre général
- **Option Arabe** : une épreuve unique de composition d'arabe sur un sujet d'ordre général

Epreuve orale : Un entretien de confirmation organisé aussitôt après la proclamation des résultats de l'écrit.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE – LIEU DE DEPOT :

- Une demande manuscrite adressée l'IDEN
- Un extrait d'acte de naissance
- Un extrait du casier judiciaire (moins de six mois) :
- Un certificat de visite et de contre visite médicale d'aptitude à l'enseignement ;
- Une photocopie légalisée du diplôme

Ce dossier est à déposer dans l'Inspection Départementale de l'Education Nationale (IDEN) de son choix

VI. DATE HABITUELLE DU CONCOURS :

Le concours a lieu en octobre dans les chefs-lieux de départements.

Les inscriptions se font habituellement au mois de septembre .

VII. FORMATION ET MATIERS ENSEIGNEES :

C'est une formation théorique et pratique à temps plein.

Matières enseignées : Pédagogie générale et pratique – Psychologie de l'enfant – Français – Hygiène scolaire - Ecriture – Morale professionnelle - Législation – Philosophie – Education physique – Travail manuel – Initiation aux métiers, aux arts, confection de matériel didactique.

Stages : 1) d'imprégnation – 2) pratique – 3) de responsabilité entière.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Le recrutement direct pour la formation des V.E est organisé régulièrement depuis 1996. Chaque année, le nombre de places disponibles est actuellement de 2500 candidats environ, toute option (français / arabe) et tout niveau compris. Les besoins en instituteurs qualifiés sont devenus très élevés depuis l'engagement de notre pays à réaliser l'Education pour tous et la mise en œuvre du PDEF¹ (2000 – 2010).

Le Volontariat étant devenu un passage obligé pour entrer dans la fonction publique (enseignement élémentaire), un plan de carrière a été conçu à cet effet : l'agent est successivement Volontaire de l'Education (2 ans), puis Maître Contractuel et enfin Instituteur- adjoint après réussite à son examen professionnel (CAEP²). S'il est recruté, l' instituteur - adjoint devient alors fonctionnaire de la hiérarchie C.

Débouchés : les élèves Volontaires sont affectés dans les écoles élémentaires et préscolaires selon les besoins.

Le V.E est tenu de servir obligatoirement pendant deux (02) ans dans l'IDEN qu'il aura librement choisi.

Promotions possibles : Après quatre années de pratique, l'Instituteur - adjoint a la possibilité de se présenter au Certificat d'Aptitude Pédagogique (C.A.P³.) et plus tard entrer à l'ENS pour devenir professeur (NI⁴) ou inspecteur de l'enseignement (Probatoire / CREI⁵) .Il a aussi la possibilité après quatre ou cinq années d'ancienneté de se présenter à tous les concours professionnels accessibles aux fonctionnaires de la hiérarchie C : cycle B de l'ENA⁶, E.N.E.A⁷, ENTSS⁸ ...

Pour de plus amples informations, s'adresser à la **Direction du Projet des Volontaires -Immeuble Diez-Gueule Tapée -Tel :823. 81. 97- 823. 28. 33**

¹ PDEF : Programme Décennal de l'Education et de la Formation

² CEAP :Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique

³ CAP : Certificat d'Aptitude Pédagogique

⁴ NI : Normalien Instituteur

⁵ CREI : Concours de Recrutement d'Elèves Inspecteurs

⁶ ENA : Ecole Nationale d'Administration

⁷ ENEA : Ecole Nationale d'Economie Appliquée

⁸ ENTSS : Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés

ECOLE NATIONALE DE FORMATION
EN ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE
(E.N.F.E.F.S)

Ministère de tutelle : Ministère délégué chargé de la Formation Professionnelle Publique et Privée, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

Adresse : Avenue Malick Sy - Dakar BP: 3259

Téléphone : 821.38.18 821.69.16

I. But de l'école

- Former des cadres moyens en économie familiale et sociale et des moniteurs d'économie familiale rurale ;
- Permettre le recyclage et le perfectionnement des agents en activité ;
- Dispenser des formations modulaires en réponse à des demandes ;
- Favoriser des études et recherches visant la promotion de l'économie familiale et sociale.

II. Durée des études

La formation à l'E.N.F.E.F.S est subdivisée en deux cycles :

Un premier cycle qui est sanctionné par le certificat d'aptitude aux fonctions de moniteurs d'économie familiale et sociale.

Un second cycle sanctionné par le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'économie familiale et sociale (C.A.E.E.F.S.). Le régime de l'école est l'externat. Les élèves peuvent bénéficier d'une allocation mensuelle d'études.

III. Qualités requises

- Le sens des responsabilités et de l'initiative ;
- Contact facile ;
- Sens pratique et goût pour les tâches manuelles et familiales ;
- Facilité d'adaptation (travail en milieu rural) ;
- Sens de l'organisation et de la méthode ;
- Sens de la prévoyance.

IV. Conditions d'inscription

1) Concours direct

- Le concours est ouvert aux garçons et filles sénégalais âgés de 18 à 25 ans au plus au 1er janvier de l'année en cours ;
- Etre titulaire du BFEM ou d'un diplôme admis en équivalence ;
- Pas d'admission sur titre ;
- Les femmes mariées ayant des enfants peuvent bénéficier d'une dispense d'âge ;
- L'école reçoit des religieuses qui ne passent pas le concours ;
- Les étrangers de la sous - région boursiers de leur Etat peuvent être admis à l'école.

2) Concours professionnel : (Maîtres d'E.F.S.)

- Etre moniteur d'économie familiale et sociale et avoir travaillé pendant quatre ans.

V. Epreuves du concours

Epreuves écrites d'admissibilité :

- Français : durée 2 h - coef 2 - programme de 3ème ;
- Maths : durée 1h 30 mn - coef 2 (arithmétique) ;
- Chimie : durée 1h 30mn - coef 1 - programme de 4ème ;
- Economie familiale : durée 2h - coef 1 - programme de 3ème ;
- Tests psychotechniques - coef 1

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 sont déclarés admissibles aux épreuves d'admission.

Epreuve d'admission :

- Entretien avec le jury

VI. Dossier de candidature :

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de tutelle ;
- Une pièce d'état civil ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;
- Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse exacte du candidat ;
- Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- Droits d'inscription : 2.000 F CFA

Dossier à déposer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP), sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

VII. Dates et lieux habituels du concours :

- **Ouverture des inscriptions** : janvier
- **Clôture des inscriptions** : mars
- **Date du concours** : mai
- **Lieux** : Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar ,Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

VIII. Formation et matières enseignées

Les 1^{ère} et 2^{ème} années constituent un tronc commun. Les matières fondamentales des 4 ans de formation sont les suivantes :

Enseignement général :

Français - mathématiques - physique chimie - biologie - hygiène - psychologie - pédagogie - législation - alphabétisation en langues nationales - économie générale et rurale - statistiques.

Enseignement professionnel :

Visite sur le terrain : puériculture théorique et pratique - alimentation et nutrition - cuisine - pédiatrie - obstétrique - technique du matériel - dessin - couture - entretien du linge - agriculture - élevage - technique d'élaboration des projets - économie domestique - artisanat - gestion.

A l'issue de l'examen de sortie du 1er cycle (C.A.F.M.E.F.S.), les élèves ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 sont orientés vers la formation des maîtres. A l'intérieur de cette section, une seconde orientation est opérée selon les aptitudes des élèves soit en social, soit en restauration, soit en couture.

IX. Renseignements complémentaires

- L'accès à la fonction publique n'est plus automatique ;
- Les élèves ne sont autorisés à doubler qu'une seule fois par cycle ;
- Les maîtres d'économie familiale et sociale peuvent se présenter au concours d'entrée à l'ENSETP* pour devenir professeur d'économie familiale et sociale s'ils ont effectué trois années de service. Les moniteurs après quatre ans de service peuvent se présenter au concours d'entrée à la section des maîtres d'économie familiale et sociale.
- L'ENFEFS dispose d'un troisième niveau de formation constitué d'élèves recrutés avec le niveau CFEE* qui sert d'école d'application aux élèves - maîtres. Cette section délivre aux élèves sortant au bout de quatre années de formation une attestation. Ils sont soit employés par l'établissement, soit regroupés en G.I.E*.
- L'ENFEFS dispose d'un magasin de mode et d'un restaurant ouvert au public. Elle est souvent sollicitée pour l'organisation de séminaires, cocktails et cérémonies.

* ENSETP : Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel

* CFEE : Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires.

* GIE : Groupement d'Intérêt Economique

ECOLE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT
SANITAIRE ET SOCIAL

(E.N.D.S.S.)

Ministère de tutelle : Ministère de la Santé et de la Prévention

Adresse : KM 4,5 Avenue Cheikh Anta Diop - Dakar

Décret 92-1400 du 07 Octobre 1992

Téléphone : 832 04 02 - 824 64 97

I. But de l'école

- Assurer la formation des agents dans le domaine sanitaire et social. Les filières sont les suivantes :

Sections des techniciens de la Santé (niveau 1) :

- Infirmiers d'état ;
- Sage - femmes d'état ;
- Techniciens de laboratoire en prothèse dentaire
- Préparateurs en pharmacie

Section Hygiène :

- Technicien génie sanitaire (BFEM)
- Agent d'assainissement (CFEE)
- Auxiliaire d'assainissement (CFEE)

Section aides sociaux (niveau 111) :

Le niveau III assure la formation des aides – sociaux (niveau BFEM)et assistants sociaux (niveau Bac).

La durée des études est de 3 ans pour toutes les sections. -

La formation est sanctionnée par le diplôme d'Etat suivi de la spécialité.

Le régime de l'école est l'externat avec une allocation d'études dont d'octroi n'est pas automatique.

II. Qualités requises

- Une santé robuste ;
- Un esprit consciencieux ;
- Capacité à travailler de jour comme de nuit ;
- Réflexes rapides ;
- Esprit méthodique ;
- Attentif, soigné, patient ;
- Avoir le sang froid ;
- Sens des relations humaines.

III. Conditions d'inscription :

1) Concours direct

- Etre âgé de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année du concours ;
- Etre titulaire du BFEM ou d'un diplôme admis en équivalence sauf pour les agents et auxiliaires d'assainissement qui le niveau du CFEE .

2) Concours professionnel

- Etre agent d'hygiène, agent sanitaire, agent d'assainissement ou agent titulaire de tout autre diplôme admis en équivalence
- Avoir au moins 4 ans de pratique professionnelle dans l'administration et être âgé de 45 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

IV. Epreuves de sélection

1) Concours direct :

Epreuves du Concours :

*** Sections des techniciens de la Santé :**

- Composition française : durée 2 h - coef 1 ;
- Sciences naturelles : durée 2 h - coef 1 ;
- Maths : durée 2 h - coef 1 ;

*** Section aides - sociaux :**

- Composition française : durée 2 h - coef 1 ;
- Sciences naturelles : durée 2 h - coef 1 ;
- Dictée et questions : durée 2 h - coef 1 ;

*** Section hygiène, option techniciens du génie sanitaire**

- Composition française : durée 2 h - coef 1 ;
- Sciences naturelles : durée 2 h - coef 1 ;
- Maths : durée 2 h - coef 1 ;

*** Section hygiène, option agents / auxiliaires d'assainissement**

- Rédaction : durée 1 h - coef 1 ;
- Calcul : durée 1 h - coef 1 ;
- Observation: durée 1 h - coef 1 ;

N.B. : Toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire. Nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient pas une note générale égale ou supérieure à 10/20.

2) Concours professionnel

Epreuves du concours

- Composition française : durée 2h - coef 1 ;
- Connaissances professionnelles liées à la formation de base : durée 2 h - coef 2

N.B. : Toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire. Nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient pas une note générale égale ou supérieure à 10/20 sans note éliminatoire.

V. Dossier de candidature

1) Concours direct

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de la Santé ;
- Un extrait de naissance de moins de 3 mois ;
- Un extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- Une copie légalisée du diplôme requis ;

- Une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- Un certificat médical de visite et contre visite de moins de 3 mois ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse du candidat ;

Dossier à déposer à la Direction des Etudes, de la Recherche et de la Formation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention sise à la rue 3 prolongée angle Boulevard de l'Est Cardebrie , Point E.

2) Concours professionnel

- Une demande manuscrite ;
- Un certificat administratif ou un certificat de travail mentionnant une ancienneté d'au moins 4 ans après l'obtention du diplôme ;
- Un curriculum vitae ;
- Un extrait de naissance de moins de 3 mois ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat ;

Dossier à transmettre par voie hiérarchique.

VI. Dates habituelles du concours

Inscriptions :

- Ouverture : décembre
- Clôture : mi-février
- Concours : avril

VII. Formation et matières enseignées

- Enseignement professionnel théorique - Enseignement Professionnel pratique - Stage dans les structures.

Section infirmiers d'Etat et section sage-femmes d'Etat :

Les infirmiers et sage - femmes font une année de tronc commun et l'enseignement est dispensé sous forme modulaire.

- Module I :** orientation
- Module II :** homme - soin
- Module III :** Santé communautaire
- Module IV :** introduction à la pathologie
- Module V :** soins infirmiers
- Module VI :** secourisme

En plus de ces modules, la section sage-femme reçoit des enseignements dans les domaines suivants : obstétrique, pédiatrie, pharmacologie, législation, droit public.

Section techniciens du génie sanitaire : (Sous-Officiers d'hygiène)

- Enseignement militaire hors de l'école ;
- Prophylaxie générale - hygiène - assainissement - éducation pour la santé - anatomie médicale - microbiologie - parasitologie - alimentation - nutrition - anatomie physiologique - hydrogéologie - environnement (pollution atmosphérique) - administration - gestion - statistiques.

Section techniciens de laboratoire de prothèse dentaire :

- Anatomie de la tête et du cou - physiologie de l'appareil manducateur - matériaux dentaires - histologie de l'organe dentaire - embryologie - administration et gestion.

Section préparateurs en pharmacie :

- Anatomie - physiologie - biologie - galénique - chimie - bactériologie - virologie - pharmacologie - hématologie - biochimie et nutrition - administration - législation.

VIII. Renseignements complémentaires

- L'accès à la fonction publique n'est plus garantie à la sortie de l'école
- Les professionnels du niveau I après avoir exercé pendant 4 ans peuvent accéder, par concours professionnel, aux fonctions suivantes : Enseignement - administration - anesthésie - réanimation - odontologie - électrocardiologie - kinésithérapie - assistants sociaux.

L'école est aussi ouverte au secteur privé et aux étrangers envoyés par leur gouvernement dans la limite des places disponibles et s'ils remplissent les conditions requises.

Les Sénégalais, en entrant à l'école, doivent s'acquitter des droits d'inscription qui s'élèvent à 20.000 F CFA par an contre 650.000 F CFA pour les étrangers.

Le dossier de candidature des élèves étrangers est le même que celui des Sénégalais et au terme de leurs études, ils obtiennent aussi le même diplôme.

CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE ET COMMERCIALE
(C.F.P.C.)

Ministère de tutelle : Ministère délégué chargé de la Formation Professionnelle Publique et Privée, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

Adresse : Complexe du lycée Maurice Delafosse - Dakar - BP : 894

Téléphone : 822 15 22 - 824 16 54

I. But de l'école

- Formation initiale dans le domaine de la Comptabilité et du Secrétariat
- Les études durent deux (2) ans et sont sanctionnées par le Brevet d'Etudes Professionnelles (B.E.P.), option Commerce, Administration, Secrétariat, Informatique (CASI) ou Comptabilité.
- Le régime de l'école est l'externat. Les élèves peuvent obtenir une bourse ou une aide scolaire dans les mêmes conditions que les élèves des autres établissements.

II. Qualités requises

Pour le BEP CASI

- Avoir le sens de l'ordre et de l'organisation.
- Un bon niveau d'attention.
- Un bon niveau scolaire en français.

Pour le BEP Comptabilité

- Avoir l'esprit vif et attentif.
- Avoir de la patience - être calme.
- Etre bon en calcul.

III. Conditions d'inscription : L'admission se fait sur concours pour les deux sections ;

- Etre sénégalaise ou sénégalais, âgé de 16 à 25 ans ;
- Etre titulaire du B.F.E.M ou d'un titre équivalent;
- Pas de dispense d'âge au-delà de 25 ans ;
- Pas d'admission sur titre ;

IV. Epreuves du concours

1) Présélection :

Secrétariat :

- Français : durée 2 h - coef 2
- Dictée et questions : coef 1

Comptabilité :

- Maths : durée 2 h - coef 2
- Français : durée 2 h - coef 2

2) Sélection (secrétariat et comptabilité) : Tests psychotechniques + visite médicale d'aptitude

V. Dossier de candidature

- une demande manuscrite sur papier libre
- Une pièce d'état civil
- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité sénégalaise
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat
- Une copie certifiée conforme du diplôme ou attestation
- Droits d'inscription : 2000 F CFA

Dossier à déposer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor

VI. Dates habituelles du concours

Date du concours : mai

Ouverture des inscriptions : début février

Clôture des inscriptions : début avril

Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar ,Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

VII. Formation et matières enseignées

Secrétariat

- Anglais - bureau de secrétariat - correspondance - rapport - dactylographie - droit - économie et organisation des entreprises - sténographie - économie des entreprises - statistique et gestion - maths et français - vie familiale et sociale - institutions publiques et monde contemporain - éducation physique - initiation à l'informatique.

Comptabilité

- Français - anglais - maths appliquées et générales - calcul rapide - organisation des entreprises - économie - droit civil - droit commercial - connaissance des institutions publiques - connaissance du monde contemporain - éducation physique - informatique.

VIII. Renseignements complémentaires

- Il n'y a pas de garantie d'emploi à la sortie de l'école
- Les élèves peuvent doubler une fois durant leur cycle de formation. Ceux qui ont échoué à leur examen de sortie ont la possibilité de se présenter l'année suivante en candidature libre.

LYCEE ABDOULAYE NIASSE DE KAOLACK

SECTION COMMERCIALE

(BEP option Secrétariat)

Ministère de tutelle : Ministère délégué chargé de la Formation Professionnelle Publique et Privée, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

Adresse : Lycée Technique Commercial Abdoulaye Niasse - Kaolack - BP : 54

Téléphone : 941 13 66

I. But de l'école

- Formation des secrétaires sténo - dactylographes
- Les études durent deux (2) ans et sont sanctionnées par le Brevet d'Etudes Professionnelles (B.E.P.), option Secrétariat.
- Le régime de l'école est l'externat et les élèves peuvent bénéficier d'une bourse ou aide scolaire dans les mêmes conditions que celles en vigueur dans l'enseignement secondaire.

II. Qualités requises

- Le bon sens de l'organisation
- Un bon niveau d'attention
- Un bon niveau scolaire en français.

III. Conditions d'inscription

L'admission se fait sur concours :

- Etre sénégalaise ou sénégalais, âgé de 16 à 25 ans
- Etre titulaire du B.F.E.M. ou d'un titre admis en équivalence
- Pas de dispense d'âge
- Pas d'admission sur titre

IV. Epreuves du concours

- Composition française
- Epreuve d'orthographe
- Tests psychotechniques ne nécessitant aucune préparation
- Visite médicale d'aptitude

V. Dossier de candidature

- Une demande manuscrite d'inscription adressée au Ministère de tutelle
- Une pièce d'état civil
- Un certificat de nationalité sénégalaise ou photocopie de la carte nationale d'identité.

- Une copie certifiée conforme du diplôme
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat
- Droits d'inscription : 2000 F CFA

Dossier à déposer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

VI. Dates habituelles du concours

Date du concours : mai

Ouverture des inscriptions : début février

Clôture des inscriptions : début avril

Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar ,Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

VII. Formation et matières enseignées

Dactylographie - sténographie - bureau de secrétariat - correspondance - rapport - anglais - maths - français - droit - économie et organisation des entreprises - économie générale - statistique et gestion - vie familiale et sociale - institutions publiques et monde contemporain - éducation physique - initiation à l'informatique.

VIII. Renseignements complémentaires

- Il n'y a pas de garantie d'emploi à la sortie de l'école.
- Les élèves ne peuvent doubler qu'une seule fois durant leur cycle de formation. Ceux qui ont échoué à l'examen de sortie sont autorisés à se présenter l'année suivante en candidature libre.

CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE HORTICOLE
(C.F.P.H.)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Adresse : Cambérène - BP : 3284

Décret : n° 90 Du 31 octobre 1990

Téléphone : 835 78 21

I. But de l'école

L'école forme des ouvriers spécialisés et des techniciens de l'horticulture pour les secteurs publics et privés.

Les études y sont sanctionnées par l'obtention :

- du Brevet de Technicien Horticole (B.T.H) ou
- du Certificat d'Aptitude Professionnelle Horticole (C.A.P / H)

Les études durent trois (3) ans pour le B.T.H. et deux (2) ans pour le C.A.P.H

Le régime de l'école est l'externat avec une allocation scolaire si l'élève répond aux critères socio-économiques lui permettant d'obtenir une aide scolaire ou une bourse.

II. Qualités requises

- Très bonne résistance physique
- Goût de la nature, du travail en plein air, du travail manuel
- Imagination, esprit créatif
- Sens de l'initiative
- Sens des responsabilités

III. Conditions d'inscription

- Garçons et filles âgés de 16 ans au moins et 23 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours ,
- Sénégalais ou étrangers boursiers de leur état d'origine-

N.B. : Une dispense d'âge peut être accordée pour 1 ou 2 années de plus. En outre , il faut :

1) Pour l'entrée en section B.T.H

- Etre titulaire du BFEM ou de tout autre diplôme admis en équivalence
- (Pas d'admission sous réserve de l'obtention du diplôme) ou du CAP

2) Pour l'entrée en section C.A.P.H

- Etre du niveau de la classe de 4^{ème}. Ou avoir suivi le cycle de formation d'un Centre d'Initiation Horticole (à Petit Mbao , Gandiaye, Ziguinchor, Thiès ou Diourbel).

IV. Epreuves du concours

1) Présélection (niveau BFEM ou 4^{ème} selon la section)

- Français : coef 2
- Maths : coef 2
- Sciences naturelles et physiques : coef 3

2) Sélection

Les admissibles à l'issue des épreuves écrites subissent un stage de motivation de 10 jours à l'école avec découverte du travail horticole et épreuves pratiques à Cambérène

- Tests psychotechniques,
- Education physique et sportive,
- Entretien avec le jury
- Visite médicale

V. Dossier de candidature

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de tutelle
- Une pièce d'état civil
- Une copie certifiée conforme du diplôme (pour les B.T.H.)
- Un certificat de scolarité de 4ème (pour les C.A.P.H.)
- Une photocopie légalisée de la carte d'identité nationale
- Un certificat médical de visite et de contre visite datant de moins de 3 mois
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat
- Frais d'inscription : 1.500 F CFA

Dossier à déposer au CFPH, dans les Centres d'Initiation Horticole (C.I.H), ou dans les Centres Régionaux d'Orientation Scolaire et Professionnelle (CROSP).

VI. Dates et lieux habituels du concours

Ouverture des inscriptions : Début mars

Clôture des inscriptions : Début avril

Lieux : Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar, Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack, Kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

Stage probatoire : Mi-septembre

VII. Formation et matières enseignées

La formation dans l'école se fait par objectifs qui varient selon les sections et les profils considérés.

1) Formation B.T.

a) Module de base

Communication - anglais - E.P.S. - mathématiques des données numériques - sciences physiques appliquées à l'horticulture

b) Module de secteur

Connaissances des végétaux et techniques des cultures botaniques - pédoclimatologie et pratique professionnelle - conduite des productions maraîchères - installation et conduite des cultures fruitières - conduites pépinières - protection des végétaux - techniques et pratiques de la topographie de l'horticulture - aménagement horticole - machinisme horticole - maîtrise de l'eau - comptabilité de l'exploitation - gestion horticole - étude de la filière horticole (Economie) - étude technique d'un projet

d'installation - étude économique et financière - connaissance et pratique du milieu socio - professionnel - vulgarisation.

c) Travaux d'Exploitation ou TP :

travaux personnels - travaux dirigés (visites).

1^{ère} année : Travaux pratiques (exploitation du centre) durée 4 semaines.

2^{ème} année : Stages d'hivernage (entreprise ou organisme hors de l'école).

3^{ème} année : Stage de saison sèche en entreprise + mémoire.

Pour les B.T.H il y a deux types de profil

- chefs d'exploitation horticole,
- conseillers horticoles.

2 - Formation C.A.P. :

a) Module de base :

Techniques d'expression écrite et orale - E.P.S. - calculs appliqués à la profession - biologie de la production horticole - connaissance du milieu socio - professionnel.

b) Module du secteur :

Etude des sols et techniques communes aux productions végétales - techniques de production maraîchères et commercialisation - techniques des cultures fruitières - techniques des cultures ornementales - traitement phytosanitaire - techniques d'utilisation et de maintenance du matériel horticole - techniques d'irrigation.

c) Travaux productifs d'exploitation (T.P.) :

Travaux personnels - travaux dirigés - visites à l'extérieur - conférences - stage probatoire.
profil des C.A.P.H : ouvriers qualifiés du maraîchage ou de l'horticulture.

VIII. Renseignements complémentaires

- L'école reçoit en moyenne une trentaine d'élèves par section
- Les élèves peuvent redoubler une fois pendant leur cycle d'études.
- Les élèves non admis à l'examen de sortie peuvent se présenter en candidats libres.

Les titulaires des diplômes en horticulture étaient jusqu'en 1983 intégrés dans la fonction publique ou dans les sociétés para - publiques. La tendance actuelle est cependant orientée vers les initiatives privées dans le cadre de G.I.E. L'aide à l'installation favorise l'intégration des diplômés. La coopérative de l'école est mise à profit par les élèves en collaboration avec l'administration de l'école.

CENTRE NATIONAL DE FORMATION DES TECHNICIENS DES
EAUX ET FORETS CHASSES ET PARCS NATIONAUX.
(C.N.F.T./E.F.C.P.N.)

Ministère de tutelle: Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement

Adresse: C.N.F.T./E.F.C.P.N - BP 39 Djibélor - Ziguinchor

Téléphone : 991 12 02

Référence des textes : Décret 91 - 1 351 du 6/12/1991

I - But de l'école

- L'école forme des techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs Nationaux, chargés des tâches d'encadrement, d'éducation et de vulgarisation, mais aussi de contrôle et de protection dans le domaine de la flore, de la faune et de la pêche continentale.

- La durée des études est de 3 ans,

- Le régime de l'école est l'externat avec une allocation d'études dont l'octroi n'est pas automatique.

Diplôme obtenu :

Diplôme d'Etat de Technicien des Eaux et Forêts, Chasse et Parcs Nationaux.

II. Qualités requises

- bonne résistance physique,
- sens de l'observation,
- motivation pour le travail en milieu rural,
- sens des relations humaines,
- autorité,
- sens des responsabilités.

III. Conditions d'inscription

- être titulaire du BFEM ou tout autre diplôme admis en équivalence ;
- être âgé de 18 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 Décembre de l'année du concours ;
- être de nationalité sénégalaise ;
- pas d'autre équivalence ni d'admission sur titre ;
- pas de dispense d'âge.

IV. Epreuves du concours

Les épreuves sont :

Epreuves d'admissibilité :

- composition française : 2h coef 1,
- mathématiques : 2h coef 1
- sciences naturelles : 1h coef 1

Les programmes sont ceux de la classe de 3^{ème} des lycées et collèges, et toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire. Pour être admis à subir les épreuves d'admission, les candidats doivent avoir une moyenne égale à 10/20 dans les 2 séries d'épreuves, sans note éliminatoire.

Epreuves d'admission : note éliminatoire 5/20

- tests psychotechniques : coef 1,
- éducation physique et sportive : coef 1,
- entretien avec le jury : coef 1.

Pour être définitivement admis les candidats doivent avoir une moyenne égale à 10/20 dans les 2 séries d'épreuves, sans note éliminatoire et dans la limite des places disponibles.

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

- une demande manuscrite indiquant l'ordre de préférence d'affectation ;
- une copie certifiée conforme du diplôme exigé ;
- deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse exacte du candidat ;
- un certificat de nationalité sénégalaise ;
- un certificat de visite et de contre-visite médicales ;
- un extrait de naissance datant de moins trois (3) mois ;
- frais d'inscription : 2000 F CFA.

Dossier à déposer ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack, kolda et Ziguinchor.

VI. Dates et lieux habituels du concours

concours : octobre

inscriptions : mi-juin à mi-août

Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar, Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack, kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

VII. Formation et matières enseignées

Enseignement général :

mathématiques - sciences physiques - éducation physique et sportive - français

Enseignement professionnel théorique :

botanique générale et systématique - topographie sylviculture - exploitation forestière - pêche - pisciculture - protection forestière - maraîchage arboriculture - comptabilité gestion - marketing - machinisme - cynégétique et gestion de la faune - vulgarisation - législation (forestière, chasse) - économie rurale et forestière - dendrométrie et aménagement forestier - génie rural - secourisme - statistiques forestières, pratique administrative - technologie du bois

Enseignement Pratique :

Maniement des divers outils forestiers - abattage du bois - défrichage, reboisement et traitement des boisés, martelage des instruments de topographie, pisciculture - travaux de génie, maraîchage et arboriculture, machinisme carbonisation.

Stages :

- dans le domaine du centre (programme de plantation en forêt d'application pratique)
- en zone rurale (étude du milieu - vulgarisation),
- en entreprise (insertion en milieu professionnel privé),
- dans l'administration forestière et dans les projets de développement.

A l'issue de ce stage, l'élève rédige un mémoire qui sera soutenu lors de l'examen de sortie.

VIII. Renseignements complémentaires

- l'accès à la fonction publique n'est plus automatique
- les techniciens peuvent être affectés à la direction générale des eaux et forêts, dans les parcs nationaux, au centre national de recherche forestière ou être employés par les entreprises privées, les ONG ou les collectivités locales.

Promotions :

- possibilités de recyclage à tout moment au CARAT (Centre d'Appui et de recyclage)
- le technicien des eaux et forêts peut se présenter, après 5 ans d'activité professionnelle, au concours professionnel d'entrée à l'école nationale des cadres ruraux de Bambey pour une formation, en 3 ans d'ingénieur des travaux des eaux et forêts.
- possibilité d'accès à divers stages de spécialisation à l'étranger ;
- les élèves non admis à l'examen de sortie peuvent redoubler une fois pour se présenter à nouveau à l'examen.
- le concours a lieu régulièrement.

CENTRE NATIONAL DE FORMATION
DE TECHNICIENS EN AGRICULTURE ET GENIE RURAL

(C.N.F.T /A.G.R)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Adresse: BP 4 Ziguinchor

Téléphone : 991 11 09

Références textes : Décret 91 - 1353 du 6/12/1991

I. But de l'école

- Formation initiale, perfectionnement et recyclage des techniciens de l'agriculture et du génie rural.
- Le centre est aussi ouvert au privé et aux stagiaires étrangers
- La durée des études est de 3 ans
- Le régime de l'école est l'externat avec une allocation d'entretien dont l'octroi n'est pas automatique

Diplôme obtenu

Diplôme d'Etat de Technicien de l'Agriculture et du Génie Rural

II. Qualité requises

- Une bonne résistance physique
- Sens de l'observation
- Motivation pour le travail en milieu rural
- Sens des relations humaines
- Curiosité d'esprit

III. Conditions d'inscription

- Etre titulaire du BFEM ou tout autre diplôme admis en équivalence
- Etre âgé de 16 ans au moins et de 30 ans au 31 janvier de l'année du concours
- Etre de nationalité sénégalaise
- Pas de dispense d'âge

IV. Epreuves du concours

1) Epreuves d'admissibilité :

- composition française : 2 h - coef 1
- mathématiques : 2h - coef 1
- sciences naturelles : 2h - coef 1

Les programmes sont ceux de la 3ème des lycées et collèges, et toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire. Pour être admis à subir les épreuves d'admission, les candidats doivent avoir au moins une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sans note éliminatoire.

2) Epreuves d'admission

- Tests psychotechniques - coef 1
- Entretien avec le jury - coef 1
- Education physique et sportive - coef 1

Pour être admis définitivement il faut avoir une moyenne de 10/20 dans les deux séries d'épreuves sans note éliminatoire.

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

- Une demande manuscrite indiquant l'ordre de préférence adressée au Ministre de tutelle
- Une copie certifiée conforme du diplôme
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat
- Un certificat de nationalité sénégalaise
- Un certificat de visite et de contre visite médicale
- Un extrait de naissance de moins de trois (3) mois
- Frais d'inscription de 2000 F

Dossier ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

VI. Dates et lieux du concours

Concours : octobre

Inscription : mi-juin à mi-août

Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar ,Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

VII. Formations et matières enseignées

Enseignement général

mathématiques - physique - chimie - éducation physique et sportive - français - rédaction administrative

Enseignement Technique et professionnel

Enseignement théorique

agriculture générale et spéciale - défense des cultures - horticulture générale et spéciale - arbo pépinière - botanique - machinisme agricole - moteurs - irrigation - génie rural - topographie - économie générale et rurale - compta gestion - vulgarisation - rapport de stage - colloques - statistiques - réprimes administratives - zootechnie et alimentation

Enseignement pratique

Arbo - pépinière - maraîchage - aviculture – zootechnie - grandes cultures - botanique - zone d'application pratique (Z.A.P.)

Stages :

Stages d'hivernages: en 1ère année : durée 2 mois

Thème : conduite de cultures d'hivernage

Stage en milieu rural : durée 6 semaines

Thème : études d'exploitation et thème spécifique

Stage en poste: durée 8 semaines

Thème: découverte administrative et exécution de petits projets

Voyage d'études: durée 2 semaines

Thème : découverte des structures de développement et de recherche.

VIII. Renseignements complémentaires

- L'accès à la fonction publique n'est plus automatique à la sortie de l'école,
 - Le technicien de l'agriculture et du génie rural peut être un fonctionnaire du Ministère de l'agriculture, aller dans le privé ou s'installer à son compte.
 - Le redoublement n'est autorisé qu'une seule fois durant toute la scolarité
 - Après trois années d'exercice le technicien de l'agriculture et du génie rural peut se présenter au concours professionnel du centre national de formation des maîtres d'enseignement technique et professionnel de Guérina, ou après cinq (5) ans d'exercice au concours professionnel de l'E.N.C.R* de Bambey pour une formation de 3 ans d'ingénieur de travaux de l'agriculture.
- Le concours a lieu régulièrement

* ENCR : Ecole Nationale des Cadres Ruraux

ECOLE NATIONALE DE FORMATION
DE TECHNICIENS DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES
(C.N.F.T / E.I.A)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Élevage

Adresse: C.N.F.T.E.I.A. - B.P. 201 - Saint – Louis

Téléphone: 961-11-19- Saint – Louis

Références des textes : Décret 91 - 1351 du 6 - 12 - 1991

I- But de l'école

- l'école assure la formation initiale, le perfectionnement et le recyclage des techniciens de l'élevage et des industries animales.
- le centre est aussi ouvert au privé et aux stagiaires étrangers,
- la durée des études est de 3 ans,
- le régime de l'école est l'externat avec une allocation d'entretien dont l'octroi n'est pas automatique

Diplôme obtenu : Diplôme d'Etat de Technicien de l'Élevage et des Industries Animales.

II. Qualités requises

- une bonne résistance physique,
- sens de l'observation,
- motivation pour le travail en milieu rural,
- sens des relations humaines,
- curiosité d'esprit.

III. Conditions d'inscription

- être titulaire du BFEM ou tout autre diplôme admis en équivalence;
- être âgé de 16 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours;
- être de nationalité sénégalaise;
- pas de dispense d'âge.

IV. Epreuves du concours

1- Epreuves d'admissibilité :

- composition française : 2 h - coef 1
- mathématiques : 2 h - coef 1
- sciences naturelles : 2 h coef 1

Les programmes sont ceux de la 3ème des lycées et collèges, et toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire. Pour être admis à subir les épreuves d'admission, les candidats doivent avoir au moins une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sans note éliminatoire.

2- Epreuves d'admission :

- tests psychotechniques - coef 1
- entretien avec le jury
- éducation physique et sportive - coef 1

Pour être admis définitivement il faut avoir une moyenne de 10/20 dans les deux séries d'épreuves sans note éliminatoire dans la limite des places disponibles.

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

- Une demande manuscrite indiquant l'ordre de préférence d'affectation adressée au Ministère de tutelle;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat;
- Un certificat de nationalité sénégalaise;
- Un certificat de visite et contre visite médicale;
- Un extrait de naissance de moins de trois mois;
- Frais d'inscription : 2000 F CFA.

Dossier à déposer ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

VI. Date et lieux du concours

Concours : Octobre

Inscription : mi – juin à mi – août

Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar ,Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

VII. Formations et matières enseignées (programmes encore à l'état de projet)

L'enseignement dispensé au sein de cet établissement est de type modulaire.

Modules de base :

biologie animale - agronomie générale - enseignement vétérinaire - statistique - maths - économie générale - chaîne cohérente.

Modules de production :

lait - viande - aviculture - colombiculture - cuirs et peaux - fourrages - fumier.

Modules élevage et santé animale :

hygiène et santé - élevage du cheval - élevage de petits ruminants - porcs - élevage de carnivores domestiques

Modules d'insertion à la vie active:

Animation - vulgarisation - entrepreneuriat.

Durant la formation, les élèves effectuent des stages :

1ère année : 30 jours de stage « retour sur terre »

2ème année : 30 jours de stage « étude milieu »

3ème année : 60 jours de stage « professionnel ».

VIII. Renseignements complémentaires

- l'accès à la fonction publique n'est plus automatique
- le technicien de l'élevage et des industries animales peut être affecté dans les services de l'élevage, à la direction de l'élevage et des productions animales, dans les sociétés d'exploitation animale : SERAS ou dans des services ou laboratoires de recherche ou de surveillance.

Promotions :

- possibilités de recyclage à tout moment au CARAT (Centre d'Appui et de Recyclage)
- le technicien de l'élevage peut se présenter au concours d'entrée à l'école des instructeurs ruraux de Guérina (après 3 ans de pratique professionnelle)
- après 5 ans de service, possibilité de se présenter au concours professionnel d'entrée à l'école nationale des cadres ruraux de Bambey pour une formation d'ingénieur des travaux de l'élevage qui dure 3 ans.

Les élèves non admis à l'examen de sortie, peuvent redoubler 1 fois pour se présenter à nouveau à l'examen.

ECOLE NATIONALE DE FORMATION DE TECHNICIENS
DES PECHEES MARITIMES ET DE L'AQUACULTURE
(C.N.F.T / P. M.A.)

Ministère de tutelle : Ministère de la Pêche

Adresse: Km 10, Bd du Centenaire de la Commune de Dakar B.P. 2241 - Dakar

Téléphone: 834 05 46 - THIAROYE

Références des textes : Décret 91 - 1349 du 6 - 12 - 1991

I- But du centre

- Le centre a pour mission la formation initiale, le recyclage et le perfectionnement des techniciens des pêches maritimes.
- la durée des études est de 3 ans,
- une allocation d'entretien peut être allouée aux élèves
- ils sont externes

Diplôme obtenu :

Diplôme d'Etat d'Agent Technique des Pêches et de l'Aquaculture.

II. Qualités requises

- s'intéresser à tout ce qui concerne le milieu marin;
- être bon en sciences naturelles;
- avoir de l'autorité et de l'aisance dans les relations sociales;
- être en bonne santé et physiquement fort.

III. Conditions d'inscription

- être titulaire du BFEM, ou tout autre diplôme admis en équivalence
- être âgé de 16 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours;
- être de nationalité sénégalaise ou étrangère présentée par son gouvernement ou par un organisme agréé;

IV. Epreuves du concours

- composition française : 2 h - coef 1 note éliminatoire 5/20
- mathématiques : 2 h - coef 3 note éliminatoire 5/20
- sciences naturelles : 2 h - coef 3 note éliminatoire 5/20

Les programmes sont ceux de la 3ème des lycées et collèges.

Pour être admis définitivement il faut avoir une moyenne de 10/20 et sans note éliminatoire et être reconnu médicalement apte.

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

Le dossier comprend :

- Une demande manuscrite adressée au Ministère de tutelle;
- Une copie certifiée conforme du diplôme;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat;
- Un certificat de nationalité sénégalaise;
- Un certificat de visite et contre visite médicale de moins de trois (3) mois;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois;
- Une pièce d'état civil datant de moins de trois (3) mois;
- Frais d'inscription de 2000 F

Dossier à déposer à la direction des études de l'école.

VI. Dates et lieux de concours

concours : début mai

inscription : mi-janvier à fin avril

VII. Formations et matières enseignées

Elles sont regroupées en 5 modules:

Modules 1:

Connaissance du milieu marin et enseignement général de base

Océanographie physique et chimique

Bio - écologie marine

Chimie et biochimie-mathématiques.

Modules 2:

Connaissance des êtres vivants dans la mer et leur biologie

Ichtyologie, zoologie, écologie

Microbiologie marine, algologie

Reproduction (génétique)

Modules 3 :

Connaissance des techniques de pêche, de traitement de conservation et de contrôle, de qualité des produits

Technologie des engins de la pêche

Technologie des produits de la pêche

Modules 4:

Commercialisation, gestion, statistique des pêches

Socio - économie des pêches

Mathématiques appliquées

Initiation à l'informatique

Modules 5 : Langues

Français - Anglais - Alphabétisation (Ouolof , Seereer)

VIII. Renseignements complémentaires

- l'accès à la fonction publique n'est plus automatique mais selon les besoins de l'Etat.
- ils peuvent être affectés dans les inspections régionales des pêches, les postes de contrôle et les postes de secteur, sur toute la côte du Sénégal. Ils participent à l'organisation et à l'amélioration des activités de pêche, activités de contrôle sanitaire, de contrôle de la réglementation, tenue des statistiques de pêche, encadrement des coopératives de pêche, collaboration avec les organismes de recherche, les entreprises d'élevage, de conservation etc..
- ils interviennent au niveau de la surveillance des côtes avec l'armée nationale et la marine. Ils peuvent également être chefs de service ou enseignants au CNFT/ PA.
- Après quatre ans d'exercice, ils peuvent se présenter au concours professionnel pour la formation des techniciens supérieurs des pêches maritimes.
- Le concours est annuel. Le nombre de places mises chaque année à la disposition de l'école dépend d'un décret émanant de la Présidence.
- Les élèves peuvent redoubler une (1) fois dans leur cycle d'études. S'ils ne réussissent pas à l'examen de sortie, ils peuvent se présenter l'année suivante en candidats libres.

CENTRE NATIONAL DE FORMATION DES MAITRES D'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DE GUERINA

(C.N.F / M.E.T.P.)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : B.P. 24 – Bignona – région de Ziguinchor

Téléphone : 994 11 45

I. But de L'école :

- Formation des formateurs
- Perfectionnement des paysans

Diplômes obtenu

- Pour les formateurs : Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Pratique Rural (C.A.E.P.R.)
- Pour les paysans : Attestation de stage

Durée de la formation

- 1 an pour les formateurs
- 9 mois pour les paysans

Régime du Centre

Les élèves formateurs sont externes et ne sont pas pris en charge. Ils gardent leurs salaires de fonctionnaire. Par contre, les paysans sont totalement pris en charge par le centre.

II. Qualités requises

- avoir le désir d'enseigner et posséder un sens pédagogique suffisant ainsi que des aptitudes à établir de bons contacts avec ses semblables
- avoir une bonne résistance physique

III. Condition d'inscription

- être titulaire du B.E.P. ou du C.A.P. avec 2 ans de pratique des agents techniques de l'agriculture, de l'élevage ou des eaux et forêts ;
- on ne peut se présenter sous réserve de l'obtention du diplôme ;
- pas d'équivalence possible ni de dispense d'âge ;
- pas d'admission sur titre.

IV. Epreuves de sélection

1- Enseignement Général

- Composition française : 2h coef 1
- Explication de texte (résumé – commentaire – conjugaison ou explication de mots)

1h 30 mn coef 1

- Arithmétique – Algèbre (niveau 3^e des lycées et collèges) : 2h coef 1

2- Technique

- une épreuve technique d'agriculture : 2h coef 1
- une épreuve technique d'élevage : 2h coef 1
- une épreuve de machinisme agricole : 2h coef 1

3- Education physique : coef 1**4- Epreuves orales**

- Entretien avec le jury : 15mn coef 2

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

- une demande manuscrite adressée au Ministre de tutelle
- un certificat de visite et de contre visite médicale ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- un extrait de naissance ;
- deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat ;
- une attestation de service datant de 3 mois délivrée par l'autorité dont relève le candidat ;
- frais d'inscription : 3000 F CFA (trois mille francs).

Dossier à déposer ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

VI. Dates et lieux du concours

Concours : octobre

Ouverture des inscriptions : début juillet

Clôture des inscriptions : début août.

VII. Formations enseignées

Socio-économie – pédagogie – hygiène et sécurité – enseignement professionnel – production végétale
production animale – machinisme agricole – ateliers et topographie – législation.

VIII. Renseignements complémentaires

A leur sortie, les maîtres sont affectés soit :

- dans les centres de perfectionnement
- dans les centres d'initiation horticole
- dans les antennes de suivi (encadrement des paysans)
- au niveau national ou dans les autres ministères sur la demande de ces derniers.

Les élèves non admis à l'examen de sortie ont la possibilité de redoubler ou ils retournent dans leur corps d'origine

Promotions possibles :Après 4 ans de service, ils peuvent passer tous les examens professionnels ENEA* – ENTSS* - ENA* - ENSEPT etc.

* ENEA : Ecole Nationale d'Economie Appliquée

* ENTSS : Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés

* ENA : Ecole Nationale d'Administration

ECOLE NATIONALE DES DOUANES (END)

SECTION DES PREPOSES.

Ministère de tutelle : Ministère de l'Economie et des Finances

Adresse : Direction de la Formation de l'Ecole Nationale des Douanes- rue René NDIAYE x avenue Carde,
B.P. : 4033 – Dakar

Téléphone : 825 45 73 / 822 45 73

VIII. But de l'école :

- Formation des agents des douanes (préposés), soldats de l'économie nationale
- La durée de la formation est d'un an et est sanctionnée par le Certificat de fin de stage de l'école des douanes, section préposés.
- Le régime de l'école est l'externat avec un traitement salarial normal sans les avantages fiscaux inhérents à la formation d'agent des douanes.

II. Qualités requises

- bonne moralité
- civisme
- esprit de sacrifice
- sens de l'imprévu
- discipline
- courtoisie

III. Conditions d'inscription

- être âgé de 21 ans au moins et de 28 ans au maximum au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- être de nationalité sénégalaise, de bonne moralité et de sexe masculin ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être titulaire du CEPE et avoir effectué le service militaire
- être de constitution robuste et être reconnu apte à un service de jour comme de nuit
- avoir une acuité visuelle au moins égale à 15/10^e, sans verres et une taille d'au moins 1,70 m ;
- être indemne de toute affection cliniquement ou radiologiquement décelable et donnant droit à un congé de maladie de longue durée

IV. Epreuves du concours

- Dictée et questions : durée 2h, coef : 2
- Composition française : durée 2h, coef : 2
- Mathématiques : durée 2h, coef : 2
- Géographie : durée 2h, coef : 2

V. Dossier de candidature

- une demande sur papier libre, entièrement manuscrite, signée et datée, adressée au Ministre de tutelle, précisant le concours auquel l'intéressé demande à participer et éventuellement les matières à option choisies (anglais, espagnol, allemand, italien).
- Un curriculum vitae certifié sincère daté et signé ;
- un extrait de naissance ou bulletin de naissance datant de moins de 3 mois ;
- un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois (3) mois ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- un état signalétique et des services militaires ;
- un certificat de visite et de contre visite médicale de moins de 3 mois et précisant que le candidat :
 - est indemne de toute affection ouvrant droit à un congé de longue durée pour maladie ;
 - a une acuité d'au moins 15/10^e pour les deux yeux sans verres de correction ;
 - a une taille de 1,70 m au moins ;
- une copie certifiée conforme du CEPE ou CFEE ;
- un certificat de nationalité sénégalaise ;
- une fiche de renseignements à remplir par le candidat, elle est à retirer à l'école des douanes
- deux enveloppes timbrées (petit format) à 190 f chacune portant l'adresse exacte du candidat ;
- une enveloppe timbrée (grand format) à 380 f portant l'adresse exacte du candidat.

Les dossiers sont à déposer à la Direction de la Formation de l'Ecole Nationale des Douanes - au Bureau Administratif et Financier (B.A.F.) – service des examens et concours.

VI. Dates et lieux du concours

- **Date habituelle du concours** : le concours n'est pas organisé à une période régulière
- **Lieu du concours** : Centre unique : Dakar
- **Clôture des inscriptions** : 45 jours avant la date du concours.

VII. Formations et matières enseignées

- La formation dure un an dont neuf mois de scolarité et trois mois de stages pratiques. L'enseignement théorique comprend deux volets et est complété par la formation militaire.

Enseignement Professionnel Théorique et Pratique :

- Contentieux douanier
- Réglementation douanière
- Législation douanière
- Organisation et exécution du service
- Grandes lignes de la classification tarifaire et procédure de dédouanement
- Séances de travaux dirigés et visites d'usines en rapport avec le programme.

Enseignement Général

- Rédaction administrative
- Français
- Anglais
- Education physique et sportive
- Géographie du Sénégal

Formation militaire : (commune à tous les stagiaires)

Elle est assurée par le personnel d'encadrement composé d'anciens militaires. Elle est conçue pour donner aux stagiaires un comportement militaire à tous les égards : (présentation – discipline- soumission à l'ordre du commandant qui est un acte sacré du chef – correction dans le langage car la Douane est un service de contact avec le public – conduite générale d'un bon soldat.)

VIII. Renseignements complémentaires

- Emploi garanti à tous les stagiaires ayant réussi à l'examen de sortie
- Ils sont affectés dans les différents postes et bureaux de douanes du Sénégal
- A leur sortie, les agents préposés sont automatiquement pris en charge par la fonction publique
- Il est à noter que selon les dispositions de la 69-64, il est interdit au personnel des Douanes de tous grades de faire la grève, de se syndiquer, d'être électeur ou éligible.
- Possibilité de promotion professionnelle, par voie de concours professionnel prévu par le statut.

ECOLE NATIONALE DES DOUANES

SECTION DES AGENTS BREVETES ET DES AGENTS DE CONSTATATION

Ministère de tutelle : Ministère de l'Economie et des Finances

Adresse : Direction de la formation de l'Ecole Nationale des Douanes, rue René NDIAYE X avenue CARDE,
B.P. : 4033 – Dakar

Téléphone : 825 45 73 / 822 45 73

VIII. But de L'école :

- Formation des agents des douanes (agents brevetés et agents de constatation), soldats de l'économie nationale
- Assurer le perfectionnement permanent de l'ensemble du personnel des douanes par des stages de recyclage, séminaires et colloques ;
- Surveiller et contrôler les stages pratiques auxquels sont soumis les élèves de l'école.
- Assurer la préparation aux concours professionnels des agents pour une promotion vers les hiérarchies C, B, A et à l'ENA pour ce qui concerne les sous-officiers et contrôleurs :
- La durée de la formation est d'un an et est sanctionnée par le Certificat de fin de Stage de l'école des douanes, section Agents Brevetés et Agents de Constatation.
- Le régime de l'école est l'externat avec un présalaire correspondant au salaire de base sans les avantages fiscaux inhérents à la formation d'agent des douanes.

II. Qualités requises

- bonne moralité,
- civisme,
- esprit de sacrifice,
- endurance,
- sens de l'imprévu,
- discipline,
- courtoisie,
- courtoisie dans l'entreprise,
- loyauté,
- rigueur dans l'exécution d'une mission.

III. Conditions d'inscription

- être âgé de 21 ans au moins et de 30 ans au maximum au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- être de nationalité sénégalaise, de bonne moralité et de sexe masculin ;
- avoir effectué le service militaire pour les agents brevetés ;
- être titulaire du BFEM ou de tout autre diplôme admis en équivalence par la fonction publique ;
- être de constitution robuste et être reconnu apte à un service de jour comme de nuit
- avoir une acuité visuelle au moins égale à 15/10^e pour les deux yeux, (les verres n'étant pas admis) et une taille d'au moins 1,70 m ;

- être indemne de toute affection cliniquement ou radiologiquement décelable et donnant droit à un congé de maladie de longue durée.

IV. Epreuves du concours

Les agents brevetés et les agents de constatation composent sur les mêmes matières mais sur des sujets différents du niveau de 3^{ème}

- Dictée et questions : durée 2h, coef : 2
- Composition française : durée 2h, coef : 3
- Mathématiques : durée 2h , coef : 2
- Géographie économique : durée 2h, coef : 2

V. Dossier de candidature

- une demande manuscrite, adressée au Ministre de tutelle, établie sur papier libre, signée de la main du candidat et datée et présentant :
 - le concours auquel l'intéressé demande à participer ;
 - éventuellement les matières, à option choisies par le candidat ;
- un curriculum vitae certifié sincère daté et signé par le candidat ;
- copie certifiée conforme à l'original du BFEM ou d'un titre admis en équivalence
- un extrait de naissance ou bulletin de naissance datant de moins de 3 mois ;
- un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois (3) mois ;
- un extrait du dossier judiciaire de moins de 3 mois ;
- un état signalétique des services militaires pour les agents brevetés ;
- un certificat de visite et de contre visite médicale de moins de 3 mois et précisant que le candidat :
 - est indemne de toute affection ouvrant à un congé de longue durée pour maladie ;
 - a une acuité d'au moins 15/10^e pour les deux yeux sans verres de correction ;
 - a une taille de 1,65 m au moins ;
- un certificat de nationalité sénégalaise ;
- une fiche de renseignements à remplir par le candidat est à retirer à l'école des douanes ;
- deux (02) enveloppes timbrées petit format à 190 f chacune portant l'adresse exacte du candidat ;
- une (01) enveloppe timbrée grand format à 380 f portant l'adresse exacte du candidat pour un éventuel retour du dossier en cas de non admission.

Les dossiers sont à déposer à la Direction de la Formation de l'Ecole Nationale des Douanes - au Bureau Administratif et Financier (B.A.F.) – service des examens et concours.

VI. Dates et lieux du concours

- Date habituelle du concours : Variable
- Lieu du concours : il est fixé chaque année par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances
- ouverture des inscriptions : Variable
- Clôture des inscriptions : 45 jours avant la date du concours.

VII. Formations et matières enseignées

Trois types d'enseignement sont dispensés aux élèves :

Enseignement Professionnel Théorique et Pratique :

- Contentieux douanier
- Réglementation douanière
- Législation douanière
- Organisation et exécution du service
- Grandes lignes de la classification tarifaire et procédure de dédouanement
- Séances de travaux dirigés et visites d'usines en rapport avec le programme.

Enseignement Général

Il permet de développer les connaissances générales de l'agent des douanes, compte tenu de la complexité de sa future mission. Il comporte les disciplines suivantes :

- Rédaction administrative
- Français
- Anglais
- Education physique et sportive
- Géographie du Sénégal

Formation militaire : (commune à tous les stagiaires)

Elle est assurée par le personnel d'encadrement composé d'anciens militaires.

VIII. Renseignements complémentaires

- Emploi garanti à tous les stagiaires ayant réussi à l'examen de sortie (moyenne générale supérieure ou égale à 12/20)
- Ils sont ventilés dans les différents postes et bureaux de douanes du Sénégal (frontières, aéroports, ports.....)
- Des possibilités de promotion mais uniquement par voie de concours professionnel pour accéder au corps des contrôleurs des douanes et inspecteurs (ENAM)
- Il est à noter que selon les dispositions de la 69-64, il est interdit au personnel des Douanes de tous grades de faire la grève, de se syndiquer, d'être électeur ou éligible.

ECOLE NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS D'ACTIVE

(E.N.S.O.A.)

Ministre tutelle : Ministère des Forces Armées.

Adresse : Kaolack – Camp Sémou DJIMITH Tél : 941 11 28
Camp Dial DIOP Bureau de Garnison Tél : 823 73 42 Poste 322
Division Instruction Sports Tél : 822 31 10

Décret N° 71- 928 du 23 Août 1971 portant création de l'école.

Décret N°77- PR MFA du 7 novembre fixant les conditions d'admission et les programmes d'enseignement militaire.

I. But de l'école :

- Assurer la formation physique, morale et professionnelle des jeunes gens qui se destinent à une carrière militaire ou para militaire. La durée des études est de deux ans (BFEM + 2 ans) pour le concours direct et d'un an pour le concours professionnel. Seuls les garçons sont recrutés pour le moment.
- Le régime des études est militaire avec internat.

Diplôme Obtenu

CAT1 –CAT2 / INF + INF + CAI avec grade de Sergent (sous officier).

II. Qualités requises

- Avoir une bonne constitution physique et être en bonne santé ;
- Savoir obéir et commander, avoir l'esprit d'initiative, être prêt à donner sa vie pour la défense de sa patrie, être prêt à servir de jour comme de nuit dans n'importe quelle région du Sénégal.

III. Conditions requises

L'accès à l'E.N.S.O.A se fait selon deux modes :

a- Concours direct :

- Etre titulaire du BFEM ou d'un diplôme équivalent ;
- Etre célibataire sans enfant ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 21 ans au plus au 01 novembre de l'année du concours.

b- Concours professionnel :

- Etre titulaire d'un Certificat d'Aptitude Technique (CAT1 ou CAT2) ou d'un diplôme équivalent ;
- Etre militaire servant après la durée légale (A.D.L) ;
- Etre âgé au moins de 21 ans et au plus de 28 ans au 1^{er} novembre de l'année du concours
- Etre bien noté.

c- Autres conditions pour les deux modes de recrutement :

- Etre de nationalité sénégalaise
- Posséder l'aptitude physique et médicale requise conformément au profil (bonne acuité visuelle, une taille de plus de 1,60m, un poids maximum de 80 Kg, pas d'albumine urinaire). La visite médicale étant passée par un médecin militaire.

IV. Epreuves du concours (niveau 3^{ème})

a- Epreuves physiques de sélection : (pour les candidats déclarés aptes à la visite médicale)

- Course de 1000 m chronométrée
- Course de 100 m chronométrée
- Saut en hauteur ou longueur
- Lancer de poids
- Grimper à la corde

b- Epreuves écrites :

- Français (dictée & questions) : durée 3 h, coef. 2
- Mathématiques : durée 3 h, coef. 4
- Histoire : durée 2 h, coef. 2
- Géographie : durée 2h, coef. 2

c- Epreuves pratiques : (uniquement pour le concours professionnel)

- Combat, règlement, topographie, armement et I.S.T., tir fusil et PM, rôle du moniteur (coef.1 pour chacune de ces épreuves.)

V. Dossier de candidature

Concours direct

- une demande sur papier libre ;
- une autorisation légalisée des parents ou tuteurs pour ceux âgés de moins de 21 ans ;
- un extrait de naissance ou de jugement en tenant lieu et datant de moins de 3 mois;
- un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois (3) mois ;
- un extrait du casier judiciaire, bulletin n° 3 datant de moins de 3 mois ;
- une copie légalisée du diplôme ;
- un certificat de visite datant de moins de 3 mois délivré par un médecin militaire ;
- deux (02) photos d'identité ;
- un certificat de nationalité sénégalaise ;
- une fiche biographique à retirer auprès des commandements de zones militaires ou de brigades de gendarmerie
- une copie certifiée conforme des diplômes militaires (CM – ADL) ;
- un relevé de notes et de punition encourues (CM – PDL) au cours des quatre dernières années précédant la date du dépôt des dossiers (CM – ADL) ;
- une note d'aptitude du chef de corps (CM – PDL et ADL) ;

NB : CM – PDL : Candidat Militaire pendant la durée légale

CM – ADL : Candidat Militaire après la durée légale

Dossiers à déposer dans les Bureaux de Garnison des zones ouest – centre – nord – sud et à la place d'armée de Thiès ou dans les gendarmeries s'il n'y a pas de zone militaire.

VI. Date habituelle du concours

- Les concours direct et professionnel ont lieu alternativement une année sur l'autre
- **Date d'ouverture des inscriptions** : Variable
- **Clôture des inscriptions** : Variable
- **Rentrée scolaire** : Variable

VII. Formation

Le décret n° 77-984 du 7 novembre fixant les conditions d'admission et les programmes d'enseignement militaire de l'école nationale des sous-officiers d'active, permet de recruter les civils et les militaires en vue d'une bonne instruction militaire pendant 2 ans (18 mois pour les militaires). A l'issue de leur scolarité en internat, les nouveaux promus sortent avec le grade de sergent.

VIII. Renseignements complémentaires

- Elle peut former des étrangers sur la demande des gouvernements étrangers,
- Le soldat est destiné à une carrière militaire
- Ainsi sorti de l'ENSOA, il peut être affecté dans n'importe quel camp militaire situé au Sénégal ou hors du Sénégal
- L'ENSOA recrute suivant les besoins de l'armée.

Promotions possibles :

Il y a des possibilités d'avancement. Le sous – officier pourra passer le B₁ et le B₂, effectuer des stages de perfectionnement, entrer dans les écoles militaires telles que l'ENOA* après deux années d'exercice, s'il est titulaire du bac.

* ENOA : Ecole Nationale des Officiers d'Active.

ECOLES MILITAIRES PREPARATOIRES

(E.M.P.)

Prytanée militaire Charles Ntchoréré (Saint-Louis – Sénégal)

Ecole Préparatoire Technique de Bingerville (R.C.I.)

Ecole des Cadets de la Révolution de Ouagadougou (Burkina – Faso)

Ministère de tutelle : Ministère des Forces Armées

Téléphone : 961 14 84

B.P. 404 (Saint-Louis) – Décret n° 75-266 du Mars 1975

I. But de L'école :

- donner une formation militaire et une instruction générale aux jeunes sénégalais qui se destinent :
- soit à la carrière militaire
- soit à un carrière civile de l'Etat.

Diplôme Préparés:

- BFEM – Baccalauréat séries Let S
- Brevet de Préparation Militaire Elémentaire (BPME)
- Brevet de Préparation Militaire Supérieure (BPMS)

Durée de la formation : C'est un établissement militaire du second degré comprenant les classes d'un lycée : de la sixième à la terminale.

Régime de l'Ecole : Internat avec une solde variant selon les classes et qui leur est versée, une partie sous forme de prêt chaque quinzaine, une partie sous forme de pécule à la fin de chaque année scolaire. Les majors de classe perçoivent une solde plus élevée.

II. Qualités requises

- Aimer l'armée et la discipline, avoir un bon niveau intellectuel, une bonne condition physique, un esprit de sacrifice.

III. Conditions d'inscription

- Etre au Cours Moyen deuxième année (CM2),
- Etre de nationalité sénégalaise,
- Etre âgé de 14 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours,
- Etre reconnu médicalement et physiquement apte à recevoir la formation dispensée dans ces écoles

L'admission ne devient définitive qu'après la visite médicale d'incorporation subie par les élèves à leur arrivée à ces écoles. Les élèves atteints d'énurésie sont d'office exclus.

IV. Epreuves de sélection (Programme CM2)

- Dictée et questions : durée 1h 15mn, coef : 2 et 2
- Problèmes et opérations : durée 1h 15 mn, coef : 4 et 2
- Rédaction : durée 1h 30 mn, coef 3

V. Dossier de candidature

- Une demande manuscrite sur papier imprimé établie par le père ou le tuteur dont la signature doit être légalisée par une autorité compétente ;
- 02 photos d'identité ;
- Un extrait de naissance à l'exclusion de tout jugement supplétif datant de moins de 3 mois;
- Un certificat médical délivré par un médecin militaire attestant que le candidat n'est atteint d'aucune infirmité pouvant l'empêcher plus tard de contracter un engagement volontaire au titre des forces armées ; les candidats se présenteront au bureau de garnison qui organise des visites collectives ;
- Un certificat de scolarité de l'année en cours, attestant l'inscription du candidat dans une classe du cours moyen deuxième année ;
- Un relevé de notes du premier semestre de l'année en cours ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat ;
- Une copie légalisée du jugement ayant établi la tutelle effective pour les candidats dont le père est décédé ou incapable de subvenir à leurs besoins et, qui sont sous l'autorité d'un tuteur.

A déposer habituellement le 15 mars au plus tard de chaque année, au Bureau de garnison le plus proche de leur résidence pour les localités éloignées de ces bureaux, à la brigade de gendarmerie la plus proche.

VI. Date habituelle du concours

Le concours à lieu pendant la deuxième quinzaine du mois de mai dans les différents centres qui seront choisis.

- **Date d'ouverture des inscriptions** : mi – février habituellement
- **Clôture des inscriptions** : mars

VII. Formation et matières enseignées

La formation et les matières enseignées sont les mêmes que celles dispensées dans les Collèges d'Enseignement Moyen (C.E.M.), les lycées des séries L , S.....A cela, il faut ajouter l'instruction militaire sanctionnée par l'obtention du B.P.M.E. ou celui du B.P.M.S.

1^{ère} Langue vivante : anglais

2^{ème} Langue vivante : espagnol ou allemand à partir de la 4^{ème}

VIII. Renseignements complémentaires

A leur sortie de ces écoles, les élèves sont soit incorporés dans l'armée avec grade de sergent, soit affectés dans un service public de l'Etat. En cas de renvoi de ces écoles par mesure disciplinaire ou insuffisance de travail, tout ou partie du montant des frais d'études peut être imputé aux parents (décision du Ministre des Forces Armées)

- Le retrait d'un élève en cours d'études, par les parents, ne peut être admis que contre remboursement intégral des frais d'études déjà engagés.
- Les élèves sortants perçoivent une solde de sous-officier (sergent). Les élèves de ces écoles ayant obtenu le baccalauréat peuvent continuer leurs études soit en France, notamment pour y préparer le concours d'entrée à une grande école militaire (Ecole polytechnique, Saint-Cyr, Ecole navale,

Ecole de l'air), soit au Sénégal – à l'école militaire de santé par voie de concours et à l'université ou en France comme boursier dans un établissement universitaire.

- Les études, les fournitures scolaires, la nourriture, le couchage, l'entretien, les soins médicaux, les frais de transport sont à la charge de l'Etat, jusqu'à la sortie de ces différentes écoles.
- Les vacances scolaires normales durant lesquelles les élèves peuvent se rendre dans leur famille sont accordées chaque année.
- Les E.M.P. recrutent une cinquantaine d'élèves par an. Le concours a lieu régulièrement.

ECOLE NATIONALE DE FORMATION ET D'APPLICATION
DE LA GENDARMERIE NATIONALE
(ENFAG)

Ministère de tutelle : Ministère des Forces Armées

Adresse : Camp Général Mame Bounama FALL – Ouakam - Dakar

Téléphone : 820 38 77 – Postes 305 et 357

Décret n° 74-571 du 13 juin 1974

I. But de L'école :

- Donner aux élèves une formation générale, professionnelle et militaire de manière à leur permettre de faire face aux différentes missions incombant à la gendarmerie
- Les études durent neuf (9) mois. Le régime est l'internat. Les élèves sont des fonctionnaires et perçoivent un salaire.

II. Qualités requises

- Avoir effectué la durée légale du service militaire ;
- Avoir obtenu le certificat de bonne conduite ;
- Etre bien noté dans l'armée ;
- Avoir une bonne constitution physique ;
- Jouir d'une bonne moralité.

III. Conditions d'admission

L'admission à l'école se fait sur concours national organisé au camp général Mame Bounama FALL par la direction de la gendarmerie nationale :

Les conditions suivantes sont exigées :

- Etre de nationalité sénégalaise
- Etre de sexe masculin ;
- Etre âgé de 22 ans au moins et de 30 ans au maximum à la date du dépôt ;
- Satisfaire à la visite médicale ;
- Avoir la taille de 1,70 m au moins ;
- Avoir une intégrité des anneaux inguinaux ;
- Présenter un certificat médical minimum SIGVCOP 2222221;
- Avoir fait la durée légale du service militaire ou être à 6 mois de la libération ;
- Etre de constitution robuste, absence de varices et de bégaiement ;
- Avoir une acuité visuelle supérieure ou égale à 7/10 pour un œil et supérieure ou égale à 3/10 pour l'autre œil, sans correction par des verres et pouvant être amenée avec correction à 10/10 pour un œil et 8/10 pour l'autre œil ;
- Posséder au minimum le CEPE, CFEE ou une attestation (certificat de scolarité) justifiant d'un niveau supérieur ;

- Avoir fait l'objet d'une requête favorable de la Gendarmerie tant dans la vie civile que dans les drapeaux ;
- Ne pas être titulaire d'une pension d'invalidité ;
- Subir avec succès les épreuves du concours ;
- Avoir un rachis de souplesse normale et exempt de toute anomalie de courbature tant dans le sens antéropostérieur que latéral.

V. Dossier de candidature

- Une demande manuscrite adressée au Ministre des Forces Armées ;
- Une copie légalisée des diplômes civils et militaires ;
- Une copie du certificat de bonne conduite ;
- Un état signalétique et des services ;
- Un extrait de naissance ;
- Deux photos d'identité ;

IV. Epreuves du concours

1° d'admissibilité :

- Dictée et questions ;
- Rédaction ;
- Calcul.

2° d'admission :

- Tests psychotechniques ;
- Visite médicale d'aptitude.

VII. Formation et matières enseignées

- Une formation générale, professionnelle (PM-PA-PJ) dans le but de faire carrière au niveau C.A.T.2 ou officier ;
- Une formation professionnelle de base : police judiciaire, militaire et administrative, maintien de l'ordre, service intérieur de la gendarmerie, instruction civique, méthodes et techniques, droits et devoirs, technique auto, conduite moto

N. . Renseignements complémentaires

Le concours a lieu régulièrement. Le gendarme s'engage à servir l'Etat jusqu'à la limite d'âge (52 ans). Toutefois il lui est loisible de donner sa démission à tout moment. L'avancement se fait d'échelon tous les 2 ans. Le gendarme peut gravir tous les échelons jusqu'au grade de Général en passant des concours professionnels et en effectuant des stages de perfectionnement.

ECOLE NATIONALE DE POLICE : (ENP)
SECTION DES GARDIENS DE LA PAIX ET GARDIENS DE PRISON

Ministère de tutelle : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales / Ministère de la Justice

Adresse : Avenue BOURGUIBA – B.P. 5025 – Dakar.

Téléphone : 825 28 18

L'Ecole Nationale de Police forme des hommes de loi afin d'assurer la sécurité, l'ordre, la tranquillité et la salubrité publics. Trois sections d'un niveau de recrutement inférieur à celui du bac existent au sein de l'école.

I. But de la section :

- Former en neuf (9) mois des gardiens de la paix (Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales) et des gardiens de prison (Ministère de la Justice)
- Le diplôme obtenu est celui de gardien de la paix ou de prison.
- Le régime de l'école est l'internat avec allocation du salaire de base indiciaire de début (élève fonctionnaire).

II. Qualités requises

- Discipline,
- Résistance physique
- Sens de l'autorité

III. Conditions d'inscription

De 1981 à 1986, il était permis aux femmes de se présenter au concours « gardiens de la paix, grâce à une dérogation au texte qui est à présent supprimée ; désormais le service militaire est exigée.

Elles peuvent se présenter au concours de gardiennes de prison.

- Etre de nationalité sénégalaise ;
- Etre titulaire du C.E.P.E. ou C.F.E.E. obligatoirement ou de tout autre diplôme équivalent ;
- Etre âgé de 21 ans au moins et de 27 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- Avoir une taille d'au moins 1,75 m et une acuité de 15/10^{ème} pour les yeux ;
- Etre reconnu indemne de toute affectation cliniquement ou radiologiquement décelable, donnant droit à un congé de longue durée ;
- Etre de constitution robuste et être reconnu apte à un service de nuit comme de jour ;
- L'accord de dispense d'âge est laissé à la discrétion du Ministère de l'Intérieur ;
- Il existe une possibilité de dispense d'âge pour une durée des services militaires accomplis ;
- Pas d'admission sur titre. On ne peut se présenter sous réserve de l'obtention du diplôme.

IV. Epreuves de la sélection

1- Epreuves physiques éliminatoires

- Course à pied : 100 m en 15 secondes
- Course à pied : 1000 m en 4 mn

2- Epreuves écrites

- Dictée avec analyse grammaticale : : durée 1h, coef : 3
- Problème d'arithmétique : coef : 1, durée 1 h
- Rédaction : coef : 2 durée 1 h

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

- Une demande manuscrite, adressée au Ministre de l'Intérieur pour les gardiens de la paix, Ministère de la justice pour les gardiens de prison
- Un extrait de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu, datant de moins de six (6) mois ;
- Un extrait du casier judiciaire de moins de trois (3) mois ;
- Un état signalétique des services militaires ou un extrait conforme du livret militaire ;
- Un certificat médical de visite et de contre visite d'aptitude physique portant mention de la taille et de l'acuité visuelle datant de moins 3 mois ;
- Une copie conforme du diplôme (CEPE ou CFEE) ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de 3 mois ;
- Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat.

VI. Date habituelle du concours

Le concours est ouvert habituellement en Janvier-Février. La clôture des inscriptions a lieu 45 jours après l'ouverture. Le concours se déroule habituellement en Mai- Juin. Le dossier de candidature est à déposer dans les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie du lieu de résidence du candidat pour les gardiens de la paix et à la direction de l'Administration Pénitentiaire pour les gardiens de prison.

VII. Formations et matières enseignées

La formation à l'Ecole Nationale de Police est entièrement théorique

- 1- **Réglementation** : Sûreté et bon ordre, sécurité, salubrité, tranquillité.
- 2- **Atteintes** : à la personne, à la famille, aux biens, à l'autorité et à la justice, à la paix et à l'ordre public

Les élèves vont ensuite à Thiès pour la formation pratique qui dure 1 an et débute au mois de juillet. Ce n'est qu'à la sortie de la promotion suivante que la précédente sera ventilée dans les différents services.

Renseignements Complémentaires :

- Engagement décennal
- Les demandes de candidature parvenues par voie ordinaire ou déposées directement au Ministère de l'Intérieur ne seront pas prises en compte et tous les dossiers incomplets seront classés sans suite
- La production de l'état signalétique des services militaires, de l'extrait du livret militaire conforme est exigé des candidats ayant effectué le service militaire légal.

- Ceux qui ont réussi au concours de « Gardiens » par voie directe n'ont pas la possibilité de redoubler. S'ils échouent à l'examen de sortie, ils seront renvoyés
- Les épreuves physiques ne revêtant un caractère éliminatoire que pour les gardiens de Prison.

Ne sont pas acceptées :

- Les photocopies ou copies de l'acte de naissance, de l'extrait du casier judiciaire, du certificat médical et du certificat de bonne vie et mœurs.
- Les photocopies ou copies non certifiées conformes du diplôme, du certificat de nationalité et de l'état signalétique ou de l'extrait du livret militaire.

Les gardiens de la paix et de prison sont embauchés automatiquement. Les non admis à l'examen de sortie ne peuvent se présenter à d'autres sessions sauf échecs dus à des raisons de maladie. Cependant, ces déperditions sont très rares.

Promotions

Accession au corps d'inspecteurs ou au corps de sous officiers de paix pour les gardiens de la paix ; au corps des agents administratifs pour les gardiens de prison : Tout cela, par voie de concours professionnel. La capacité d'accueil de la section est largement supérieure au volume des effectifs admis. Le concours à lieu suivant les besoins du service.

ECOLE NATIONALE DE POLICE (ENP)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales

Adresse : Avenue BOURGUIBA – B.P. 5025 – Dakar.

Téléphone : 825 28 18

SECTION DES INSPECTEURS DE POLICE ET SOUS-OFFICIERS DE PAIX

1. But de la section

- Former en neuf (9) mois des inspecteurs de police et des sous – officiers de la paix.
- Le régime de l'école est l'internat avec un présalaire équivalent au salaire de base de l'indice sans indemnité (statut d'élèves fonctionnaires) .

II. Qualités requises

- Sens de l'autorité- Discipline – Résistance physique – Probité morale et intellectuelle ;
- Etre de nationalité sénégalaise ;
- Etre titulaire du BFEM ou d'un diplôme équivalent obligatoirement ;
- Etre âgé de 21 ans au moins et de 28 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Pour les Inspecteurs de Police

- Avoir une taille d'au moins 1,65 m pour les hommes et 1,60 m pour les femmes.

Pour les sous officiers de paix :

- Avoir une taille d'au moins 1,75 m et une acuité de 15/10^{ème} pour les deux yeux (sans verres de correction) ;
- Etre reconnu indemne de toute affection cliniquement ou radiologiquement décelable, donnant droit à un congé de longue durée ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- Etre de constitution robuste et être reconnu apte à un service de nuit comme de jour ;
- Possibilité de dispense d'âge pour services militaires accomplis ;
- Seul le Ministre de l'Intérieur pourrait accorder une dispense d'âge ;
- Pas d'admission sur titre.

N.B. : *Pour les sous officiers de paix : nécessité d'avoir accompli le service militaire donc recrutement masculin seulement.*

- Pour les inspecteurs de police, recrutement mixte (garçons et filles).

Il est à noter que les candidats et candidates sont tenus, au terme de la formation à l'école, d'effectuer une formation militaire probatoire qui revêt un caractère obligatoire.

III. Epreuves du concours direct

Section des Inspecteurs de police

1- Epreuves physiques

- Course à pied : 100 m
- Course à pied : 1000 m

2- Epreuves écrites

- Composition française : (Programme BFEM)
- Droit public
- Histoire et géographie : (Programme BFEM)

Section des Sous-officiers de Paix : (garçons seulement)

- Composition française
- Dictée
- Mathématiques
- Droit pénal général

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

- Une demande manuscrite, adressée au Ministre de l'Intérieur
- Un extrait de naissance datant de moins de trois (3) mois ;
- Un extrait du casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois (3) mois ;
- Un état signalétique des services militaires ou un certificat de position militaire ;
- Un certificat médical de visite et de contre visite d'aptitude physique portant mention de la taille et de l'acuité visuelle du candidat ;
- Une copie conforme du diplôme BFEM ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de 3 mois ;
- Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat.

Dossier à déposer auprès du commissaire de police ou du commandant de Brigade de Gendarmerie du lieu de résidence.

VI. Date habituelle du concours

Les inscriptions sont ouvertes habituellement en janvier - février, et le concours en mai - juin. La clôture des inscriptions a lieu 45 jours après leur ouverture.

VII. Formations et matières enseignées

La formation est commune aux deux sections (Inspecteurs et Sous-Officiers de paix)

Matières enseignées :

- Police administrative
- Police scientifique
- Police de la circulation
- Police judiciaire

- Droit pénal spécial
- Droit pénal général et procédure pénale
- Criminologie
- Dactylographie
- Instruction militaire – self défense – sport

VIII. Renseignements Complémentaires

- Les copies ou photocopies de l'acte de naissance, de l'extrait du casier judiciaire, du certificat médical ou du certificat de bonne vie et mœurs ne sont pas acceptées.
- Les copies ou photocopies non certifiées conformes à l'original du diplôme, de l'état signalétique ou de l'extrait du livret militaire et du certificat de nationalité sénégalaise, ne sont pas acceptées.
- Les inspecteurs et les sous-officiers de paix sont embauchés automatiquement.
- Les non admis à l'examen de sortie ne peuvent se présenter à d'autres sessions sauf pour échecs dus à des raisons médicales (maladies).
- Cependant, les échecs « normaux » sont très rares.
- Il y a une évolution dans les indices.

Promotions

- Accès par voie de concours professionnel, au bout de quatre ans de pratique professionnelle, au corps des officiers de police (pour les inspecteurs); ou au corps des officiers de paix pour les sous-officiers de paix. La capacité d'accueil de la section est largement supérieure au volume des effectifs admis.
- Le concours a lieu suivant les besoins du service.
- Le service militaire obligatoire a été institué avec le décret 87-747 du 17.06.1987 pour tous les membres des forces de police. Cependant, il n'est pas nécessaire de l'avoir accompli pour se présenter au concours d'inspection. Cependant le diplôme obtenu ne sera validé qu'après une formation militaire probatoire de 4 mois à l'ENSOA de Kaolack. Le service militaire concernant essentiellement les gardiens dure par contre 24 mois. Les élèves reçoivent à l'Ecole Nationale de Police une formation entièrement théorique. La formation pratique qui dure un an est dispensée à Thiès.

ECOLE NATIONALE DE POLICE : (ENP)

SECTION DES AGENTS ADMINISTRATIFS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Ministère de tutelle : Ministère de la justice

Adresse : Avenue BOURGUIBA – B.P. 5025 – Dakar.

Téléphone : 825 28 18

I. But de la section :

- Former en neuf (9) mois des agents de l'administration pénitentiaire
- Le régime de l'école est l'internat avec un présalaire (statut d'élèves fonctionnaires), ce présalaire équivaut au salaire de base de l'indice sans indemnité.

II. Conditions d'inscription

- Etre de nationalité sénégalaise ;
- Etre titulaire du BFEM ou d'un diplôme équivalent ;
- Etre âgé de 21 ans au moins et de 28 ans au plus au 1^{er} Janvier de l'année du concours ;
- Avoir une taille d'au moins 1,65 m pour les hommes et 1,60 m pour les femmes et une acuité de 15/10^{ème} pour les deux yeux (verres de correction non admis) ;
- Etre reconnu indemne de toute affection cliniquement ou radiologiquement décelable, donnant droit à un congé de longue durée ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité
- Etre de constitution robuste et être reconnu apte à un service de nuit comme de jour ;
- Avoir fait le service militaire légal (pour les candidats de sexe masculin seulement) ;
- Seul le Ministre de la justice Gardes des Sceaux pourrait accorder une dispense d'âge ;
- Pas d'admission sur titre.
- Cependant, possibilité de dispense d'âge pour la durée des services militaires accomplis.

III. Epreuves de sélection

- Rédaction
- Dictée
- Maths
- Résumé de texte
- Course à pied : 100 m – 1000 m pour les hommes
- Course à pied : 60 m – 600 m pour les femmes

IV. Dossier de candidature et lieu de dépôt

- Une demande manuscrite, adressée au Ministre de la justice, Direction de l'Administration Pénitentiaire
- Un extrait de naissance datant de moins de trois (3) mois ;
- Un état signalétique des services militaires ;

- Un certificat médical de visite et de contre visite d'aptitude physique portant mention de la taille et de l'acuité visuelle du candidat ;
- Une copie conforme du diplôme BFEM ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de 3 mois ;
- Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat.

Dossier à déposer auprès du commissaire de police ou du commandant de brigade de gendarmerie du lieu de résidence.

V. Date habituelle du concours

- **Date du concours** : Variable
- **Ouverture** : Variable
- **Clôture** : Variable

VI. Formations et matières enseignées

L'enseignement dispensé aux élèves de cette section est le suivant :

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| - Rapport administratif | - Comptabilité |
| - Initiation à la statistique | - Institution publique |
| - Droit pénal général | - Procédure pénale |
| - Science pénitentiaire | - Criminologie |
| - Police scientifique | - Maintien de l'ordre |
| - Secourisme | - Armement |
| - Dactylographie | - Self défense |

VII. Renseignements Complémentaires

Ne sont pas acceptées :

- Les photocopies ou copies de l'acte de naissance, de l'extrait du casier judiciaire, du certificat médical et du certificat de bonne vie et mœurs.
- Les photocopies ou copies non certifiées conformes du diplôme, du certificat de nationalité et de l'état signalétique ou de l'extrait du livret militaire.
- Les agents administratifs de l'administration pénitentiaire sont embauchés automatiquement.
- Les non admis à l'examen de sortie ne peuvent se présenter à d'autres sessions sauf pour les échecs dus à des raisons de maladie.

Promotions

- Accès par voie de concours professionnel, au bout de 15 ans de service sans aucune punition particulière, avoir 12/20 de moyenne et réussir au concours institué dans ce sens.
- La capacité d'accueil de la section dépasse largement le volume des effectifs admis.
- Le concours a lieu suivant les besoins du service.

ECOLE NATIONALE DE FORMATION MARITIME

(E.N.F.M.)

Ministère de tutelle : Ministère des infrastructures, de l'Équipement et des Transports

Adresse : Km 4,5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar – B.P. 1225 – Dakar.

Décret : 89 – 1504 du 12 décembre 1989

Téléphone : 832 - 38 –23 **Fax** : 832 - 14 – 98.

E.mail : enfmsn@yahoo.fr

SECTION B.E.P MARITIME POLYVALENT

I. But de la section :

- Formation de matelots polyvalents (Pont / Machine) pour la flotte de commerce et de pêche.
- La durée de la formation est de deux ans ; elle est sanctionnée par le Brevet d'Études Professionnelles Maritimes Polyvalent (B.E.P. M / P). Ils reçoivent leur diplôme après douze mois de navigation effective.
- Durant la formation les élèves reçoivent une aide scolaire dont le montant est fixé par le Ministre de l'Équipement et des Transports et le Ministre de l'Économie et des Finances.

II. Qualités requises

- Aimer la mer et les bateaux,
- Être de constitution robuste et résistant,
- Avoir un esprit vif et attentif,
- Être apte à la navigation,
- Être prêt à vivre loin de chez soi.

III. Conditions d'inscription

L'école recrute par voie de concours :

- Être sénégalaise ou sénégalais titulaire du BFEM ;
- Être âgé de 18 à 21 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours ;
- Pas de dispense d'âge sauf pour les professionnels envoyés par leurs armements.

IV. Épreuves de la sélection

- Maths durée 2h coef.3
- Français durée 2h coef.2
- Anglais durée 2h coef.2
- Visite d'aptitude à la navigation

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de tutelle ;
- Un extrait de naissance ;
- Un extrait du casier judiciaire ;
- Une photocopie certifiée conforme du BFEM ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat
- Des frais d'inscription 2000 F CFA

Le dossier complet est à déposer à l'Ecole Nationale de Formation Maritime, Km 4 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar.

VI. Date habituelle du concours

Le concours a lieu en général en **octobre** à l'Ecole Nationale de Formation Maritime.

Inscription en **septembre**.

VII. Formations et matières enseignées

Enseignement général:

français, anglais maritime, maths – dessin industriel

Enseignement professionnel théorique :

électricité, droit industriel, théorie des moteurs, réglementation maritime, hygiène professionnelle, secourisme, théorie du navire.

Enseignement professionnel pratique :

Entretien moteur, froid, atelier mécanique générale, électricité, soudage, ajustage, dessin industriel.

La section matelot - pont a en plus de ces cours de fabrication de filets, de pêche (pratique), de cordage et de classes de mer.

VIII. Renseignements complémentaires

- L'emploi n'est pas garanti par l'Etat pour les diplômés de l'ENFM. Cependant les relations entre l'école et les armateurs facilitent beaucoup le placement des matelots.
- Les salaires dépendent de l'importance de l'armement et de la Convention collective.
- Les matelots ont la possibilité d'accéder à d'autres niveaux de qualification professionnelle par le biais de la promotion sociale :
 - ☞ **Pont Pêche** : brevet de capitaine à la navigation, brevet de lieutenant de pêche, brevet de capitaine de pêche .
 - ☞ **Pont Commerce** : brevet de patron à la navigation côtière, diplôme de lieutenant de la marine marchande, brevet de capitaine côtier.
 - ☞ **Machine** : permis de conduire des moteurs marins 200kW, brevet de mécanicien 450kW, brevet de mécanicien diéséliste 750kW.

CENTRE DE FORMATION ARTISANALE

(C.F.A)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat

Adresse : C.F.A. Gallo Goury THIAM, boulevard du Canal IV -B.P 5046- Dakar

Téléphone : 821 04 61 / 822 29 16

I. But du centre

- Formation professionnelle initiale d'artisans modernes (qualification en pratique, technologie et gestion) dans les filières suivantes
- Ameublement sculpté
- Bijouterie
- Cordonnerie
- Maintenance en mécanique de précision
- Poterie céramique
- Vannerie

Le centre participe au perfectionnement, à la formation continue des artisans et de leurs apprentis dans le domaine de la technologie et de la gestion.

II. Qualités requises

- Goût du travail manuel,
- Goût du travail bien fait,
- Dextérité manuelle,
- Esprit d'imagination et de créativité.

III. Conditions d'inscription

- L admission au centre de formation professionnelle artisanale se fait par voie de concours.
- Ce concours s'adresse aux jeunes sénégalais, garçons et filles, ayant suivi régulièrement une classe de 4^{ème} de l'enseignement moyen âgés de 16 ans au moins et de 24 ans au plus et reconnus physiquement aptes;
- Le centre n'admet pas de candidature libre, sur titre.

IV. Epreuves du concours

Le concours est du niveau de la classe de 4^{ème} et les épreuves sont les suivantes :

1^{ère} partie : Composition française - mathématiques

2^{ème} partie : Tests psychotechniques + visite médicale d'aptitude

V. dossier de candidature

- Une demande manuscrite;

- Une pièce d'état civil;
- Un certificat de scolarité de la classe de 4^{ème} ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ou photocopie légalisée de la carte nationale d'identité;
- Un certificat médical de visite et de contre visite de moins de 3 mois (à fournir après réussite)

Dossier à déposer au Centre de Formation Artisanale.

VI. Dates et lieux habituels du concours :

- Date d'ouverture des inscriptions :** au courant du mois de juillet
- Date de clôture des inscriptions :** début septembre
- Date habituelle du concours :** début novembre
- Lieu habituel du concours :** au Centre de Formation Artisanale

VII. Formation et matières enseignées

Enseignement général :

Français - maths - connaissance du monde contemporain - vie familiale, civique et professionnel- gestion comptabilité et dessin d'art.

Enseignement professionnel :

Analyse de fabrication - technologie générale - technologie de spécialité - dessin professionnel.

VIII. Renseignements complémentaires

Les élèves ayant réussi à l'examen du C.A.P. artisanal ne sont pas pris en charge par l'Etat. Ils peuvent travailler dans le privé comme dans le semi - privé ou constituer par la promotion des unités de production assistées et encadrées par le centre ou s'installer comme artisan individuel avec leurs propres fonds. Le centre recrute régulièrement chaque année. Des possibilités de promotion par voie de concours au centre des instructeurs de kaffrine pour la section Ameublement sculpté.

ECOLE NATIONALE DES ARTS

(E.N.A.)

Ministère de tutelle : Ministère de la Culture (Direction des études et des stages)

Adresse : 36 Avenue Faidherbe Dakar

Téléphone : 824 93 43 / 822 46 73

Décret : N° 95- 936 du 10 Octobre 1995.

DEPARTEMENT ARTS PLASTIQUES

Boulevard de l'est Point E, Dakar

Téléphone : 824 93 43

DEPARTEMENT ARTS SCENIQUES

36, Avenue Faidherbe, Dakar

Téléphone : 822 46 73

I. But de l'école

Les départements arts plastiques et arts scéniques ont pour but de former des techniciens dans le domaine de la communication graphique, audio - visuelle et de l'environnement, des musiciens, comédiens danseurs et chorégraphes et des metteurs en scène. La formation dure 4 ans. Elle est sanctionnée par un diplôme National des Beaux Arts. Le régime est l'externat avec une allocation d'études.

Filières Arts Plastiques

Artistes plasticiens d'expression

Artistes plasticiens graphistes

Artistes plasticiens de l'environnement

Filières Arts Scéniques

Formation de musiciens

Formation de comédiens

Formation de danseurs et chorégraphes

Formation de metteurs en scène

II. Qualités requises

- Etre doué sur le plan artistique et sur le plan relationnel (tempérament artistique)
- Avoir des aptitudes manuelles.

III. Conditions d'inscription

- Avoir moins de 25 ans
- Avoir le niveau de la classe de 3^{ème} au moins,
- Avoir réussi aux tests,
- Avoir un excellent dossier artistique personnel,
- Etre de nationalité sénégalaise ; seuls les étrangers sont admis sur titre s'ils sont présentés par leurs gouvernements;

L'école est mixte.

IV. Epreuves du concours**- Art dramatique**

composition française
 interprétation d'une scène préparée
 entretien avec le jury

- Préparatoire de danse

dictée et questions
 composition française
 tests pratiques de danse

V. Dossier de candidature

- Un certificat de scolarité de la classe de 3^{ème} ou le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM);
- Un extrait de naissance de moins de trois (3) mois;
- Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'école avec précision de la section choisie
- Un extrait de casier judiciaire de moins de trois (3) mois;
- Un certificat médical de visite et contre visite;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat;
- Deux photos d'identité;
- Droits d'inscription de deux mille cinq cent francs CFA (2500F);

Le dossier de candidature est à déposer au secrétariat de l'école.

VI. Dates et lieux habituels de concours

- L'inscription au concours débute au mois d'août et la clôture est fixée à une semaine avant le concours.
- Le recrutement a lieu tous les deux ans et se fait au mois d'octobre dans les locaux de l'école.

VII. Formation et matières enseignées

Deux cycles de deux ans :

1^{er} Cycle

Tronc commun (Formation de base) Atelier + cours théoriques

1^{ère} année : Atelier comportant trois disciplines fondamentales (couleur - graphisme - volume.)

A l'issue de cette première année, les élèves passent un examen probatoire.

2^{ème} année : Réalisation d'un dossier de travaux qui déterminera l'orientation de l'élève vers tel ou tel département du 2^{ème} cycle.

2^{ème} Cycle

Deux ans de spécialisation en art, environnement ou communication

Spécialisation à partir de la 3^{ème} année :

- Département environnement :

- Auxiliaires d'architectes ou auxiliaires d'ingénieurs d'aménagement urbain.
- Des spécialités de l'art monumental
- Décoration murale
- Design (création de prototype) et cadre bâti.

- Département communication:

- Graphisme publicitaire (bandes dessinées, typographie, semiographie, marketing.)

A partir de la 3ème année, les élèves peuvent avoir accès aux ateliers de sérigraphie et de photo.

Matières communes:

Sciences humaines- travaux manuels etc..

VIII. Renseignements complémentaires

- Le développement des activités économiques et culturelles nationales s'accompagne d'une demande accrue en cadres formés dans les domaines de la publicité, de la décoration des techniques audio - visuelles et des arts plastiques; il existe deux voies d'insertion qui offrent de larges possibilités aux élèves sortants de l'école,

- De plus en plus, certains diplômés préfèrent s'établir à leur propre compte et monnayer librement leur talent. Les élèves non admis à l'examen de sortie bénéficient d'une attestation de fin d'études.

Promotion :

Les élèves diplômés peuvent bénéficier d'une promotion rapide dans les différents secteurs dans lesquels ils deviennent des techniciens dans leurs spécialités.

ECOLE NATIONALE DES ARTS

Ministère de tutelle : Ministère de la culture

Adresse : Avenue du Centenaire de la Commune - Dakar

Téléphone : 834-37-16

Décret : N° 95- 936 du 10 Octobre 1995.

DEPARTEMENT DE COUPE, COUTURE ET MODE

I. But du département

Créé en 1972 par le Centre Afro - Américain du Travail en accord avec l'Etat sénégalais et sénégalisé depuis 1976 le département de coupe, couture et mode (division de la formation des techniciens de l'habillement - division de la formation des stylistes-modélistes) a pour mission de former des professionnels qualifiés dans le domaine de la couture, pour l'industrie de l'habillement.

Diplôme obtenu : BEP Option habillement

Durée de la formation : 2 années

Régime du département : externat, mixte

Bourses : aides scolaires selon les critères en vigueur dans tous les établissements scolaires.

Le diplôme de styliste est préparé après obtention du B.E.P habillement durée 2 ans

II. Qualités requises

- habilité manuelle, patience, soin et goût, bonne représentation des formes et des volumes, sens du commerce (si, l'on songe à s'installer à son compte).

III. Conditions d'inscription

Garçons et filles titulaires du BFEM, âgés de 16 à 23 ans au maximum au 31 décembre de l'année du concours, pas de dispense d'âge.

IV. Epreuves du concours

- Présélection : maths, composition française niveau 3ème
- Sélection : entretien avec le jury

V. dossier de candidature

- Une demande manuscrite
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat
- Une copie certifiée conforme du BFEM
- Une pièce d'état civil
- Des frais d'inscription 2500 F CFA

Dossier de candidature à déposer au Ministère de la culture et de la Communication, à la Direction des Etudes et des Stages de l'ENA 36, Avenue Faidherbe - Dakar.

VI. Dates et lieux habituels de concours

- Ouverture des inscriptions : début août
- Clôture des inscriptions : fin septembre
- Concours : en octobre

VII. Formation et matière enseignées

- 16 heures hebdomadaires de travaux pratiques (coupe - couture)
- 14 heures d'enseignement général - maths - français - monde contemporain - dessin d'art - éducation physique - matière technique (technologie du matériel- technologie de textile - dessin technique) - organisation scientifique du travail.

VIII. Renseignements complémentaires

Les élèves sortants peuvent s'installer à leur compte ou se diriger vers la couture industrielle. Les salaires sont variables. Les élèves qui n'obtiennent pas leur diplôme peuvent être admis à redoubler en fonction des places disponibles.

L'examen de sortie comporte des épreuves d'admissibilité (français - maths - monde contemporain - gestion comptable - éducation physique) et des épreuves pratiques (atelier - coupe).

LYCEE TECHNIQUE INDUSTRIEL MAURICE DELAFOSSE

SECTION BREVET DE TECHNICIEN

Ministère de tutelle : Ministère délégué chargé de la Formation Professionnelle Publique et Privée , de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

Adresse : Complexe d'Enseignement Technique et Professionnel du lycée Maurice Delafosse

B.P. 4004 – Dakar

Téléphone : 822 21 16 / 821 69 49

Décret : N° 90-842 du 24 Juillet 1990.

I. But de l'école

Former des agents de maîtrise opérationnels tout de suite après la formation en mécanique auto-ouvrages métalliques – chaudronnerie et tuyauterie industrielle.

La formation dure trois (3) ans et est sanctionnée par le Brevet de Technicien de spécialité.

Les élèves sont externes et peuvent bénéficier d'une bourse ou aide scolaire dans les mêmes conditions que celles en vigueur dans les établissements de l'enseignement secondaire.

II. Qualités requises

- Habilité manuelle ;
- Goût du travail manuel, du travail bien fait ;
- Etre très attentif et patient ;
- Avoir le sens de l'observation.

III. Conditions d'inscription

- Etre titulaire du BFEM ou tout autre diplôme admis en équivalence ;
- Garçons et filles âgés de 16 ans au moins et de 25 ans au plus ;
- Les étrangers peuvent s'inscrire sans concours s'ils sont envoyés par leur gouvernement ;
- Pas d'admission sur titre ;
- Pas de dispense d'âge.

IV. Epreuves du concours

Epreuves d'admissibilité :

- Français : 2 h coef 2
- Mathématiques : 2 h coef 2

Epreuves d'admission :

- Tests psychotechniques ;
- Visite médicale d'aptitude ;

V. Dossier de candidature

- Une demande manuscrite sur papier libre, signée du candidat et portant la liste des établissements et des spécialités par ordre de préférence (le concours étant commun au CFPTet aux sections BT Industrie des lycées Limamoulaye et André Peytavin) ;
- Une pièce d'état civil ;

- Un certificat médical de visite et contre visite (à fournir après réussite) ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Frais d'inscription : 2000 F CFA.

Le dossier de candidature est à déposer ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

VI. Dates et lieux habituels de concours

Admissibilité : en mai

Admission en : juin

Ouverture des inscriptions : mi - janvier

Clôture des inscriptions : mi - mars

Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar, Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

VII. Formation et matières enseignées

1. Enseignement général :

1ère année : mathématiques – sciences physiques - français - anglais

2ème année : économie et législation – électricité.

2. Enseignement technique théorique :

Chaudronnerie, Tuyauterie industrielle : construction et technologie de construction – technologie générale de fabrication – mécanique et résistance des matériaux – analyse de fabrication.

Ouvrages métalliques: mêmes matières qu'en chaudronnerie + géométrie descriptive

Mécanique auto : géométrie descriptive – construction et technologie de construction – technologie générale – technologie moteur- technologie diesel – électricité- technologie de transmission - mécanique et résistance des matériaux (2ème année)

3. Enseignement professionnel :

Chaudronnerie, tuyauterie industrielle – ouvrages métalliques – traçage et travaux pratiques ;

Mécanique Auto : **1ère année** – fabrication mécanique – manipulation – tôlerie – soudure ;

2ème et 3ème année : moteur et organes – électricité diesel – transmission (organe de service).

4. Education physique

VIII. Renseignements complémentaires

Débouchés : secteur public et privé – l'emploi n'est pas garanti à la sortie de l'école. On ne peut doubler qu'une seule fois durant le cycle. Les élèves ayant échoué à l'examen de sortie sont autorisés à se présenter l'année suivante.

LYCEE TECHNIQUE INDUSTRIEL SEYDINA LIMAMOU LAYE

SECTION BREVET DE TECHNICIEN

Ministère de tutelle : Ministère délégué chargé de la Formation Professionnelle Publique et Privée, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

Adresse : Guédiawaye

Téléphone : 837 08 95

Décret : N° 90-842 du 24 juillet 1990.

I. But de la section

Former des agents de maîtrise opérationnels tout de suite après la formation en mécanique auto. La formation dure trois (3) ans et est sanctionnée par le Brevet de Technicien (B.T.) mécanique auto. Les élèves sont externes et peuvent bénéficier d'une bourse ou aide scolaire dans les mêmes conditions que celles en vigueur dans les établissements de l'enseignement secondaire.

II. Qualités requises

- Goût du travail manuel ;
- Etre très patient ;
- Avoir le sens de l'observation.

III. Conditions d'inscription

- Etre titulaire du BFEM ou tout autre diplôme admis en équivalence ;
- Garçons et filles âgés de 16 ans au moins et de 25 ans au plus ;
- Les étrangers peuvent s'inscrire sans concours s'ils sont envoyés par leur gouvernement ;
- Pas d'admission sur titre ;
- Pas de dispense d'âge.

IV. Epreuves du concours

Epreuves d'admissibilité :

- Français : 2 h coef 2
- Mathématiques : 2 h coef 3

Epreuves d'admission :

- Tests psychotechniques ;
- Visite médicale d'aptitude ;

V. dossier de candidature

- Une demande manuscrite sur papier libre, signée du candidat et portant la liste des établissements et spécialités par ordre de préférence (le concours étant commun à toutes les sections BT industrie) ;
- Une pièce d'état civil ;
- Un certificat médical de visite et contre visite;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat;

- Un certificat de nationalité sénégalaise ou photocopie de la carte d'identité ;
- Frais d'inscription : 2000 F CFA.

Le dossier de candidature est à déposer ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

VI. Dates et lieux habituels de concours

Ouverture des inscriptions : mi - janvier

Clôture des inscriptions : mi - mars

Epreuves d'admissibilité : mai - juin

Epreuves d'admission en : juin

Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar, Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack, kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

VII. Formation et matières enseignées

1. Enseignement général :

1ère année : mathématiques – sciences physiques - français - anglais

2ème année: économie et législation – électricité.

2. Enseignement technique théorique :

Géométrie descriptive - construction et technologie de construction – technologie générale – technologie moteur - technologie diesel – électricité- technologie de transmission - mécanique et résistance des matériaux (2ème année)

3. Enseignement professionnel :

1^{ère} année : fabrication mécanique – manipulation – tôlerie – soudure ;

2^{ème} et 3ème année : moteur et organes – électricité diesel – transmission (organe de service).

4. Education physique

VIII. Renseignements complémentaires

Débouchés : secteur public et privé.

l'emploi n'est pas garanti à la sortie de l'école. On ne peut doubler qu'une seule fois durant le cycle. Les élèves ayant échoué à l'examen de sortie sont autorisés à se présenter l'année suivante.

Le concours a lieu régulièrement.

LYCEE TECHNIQUE INDUSTRIEL ANDRE PEYTAVIN

SECTION BREVET DE TECHNICIEN

Ministère de tutelle : Ministère délégué chargé de la Formation Professionnelle Publique et Privée, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

Adresse : Avenue Macodou NDIAYE – B.P. 210 Saint-Louis

Téléphone : 961 10 80 – 961 11 55

Décret : N° 90-842 du 24 juillet 1990.

I. But de la section

Former des agents de maîtrise opérationnels tout de suite après la formation en ouvrages métalliques..
La formation dure trois (3) ans et est sanctionnée par le Brevet de Technicien (B.T.) mécanique auto.
Les élèves sont externes et peuvent bénéficier d'une bourse ou aide scolaire dans les mêmes conditions que celles en vigueur dans les établissements de l'enseignement secondaire.

II. Qualités requises

- Goût du travail manuel, du travail bien fait ;
- Etre très attentif et patient ;
- Avoir le sens de l'observation.
- Savoir assumer les responsabilités, prendre des initiatives ;
- Aptitude à diriger une équipe.

III. Conditions d'inscription au concours

- Etre titulaire du BFEM ou tout autre diplôme admis en équivalence ;
- Garçons et filles âgés de 16 ans au moins et de 25 ans au plus ;
- Les étrangers peuvent s'inscrire sans concours s'ils sont envoyés par leur gouvernement ;
- Pas d'admission sur titre ;
- Pas de dispense d'âge.

IV. Epreuves du concours

Epreuves d'admissibilité :

- Français : 2 h coef 2
- Mathématiques : 2 h coef 3

Epreuves d'admission :

- Tests psychotechniques ;
- Visite médicale d'aptitude ;

V. Dossier de candidature

- Une demande manuscrite sur papier libre, signée du candidat ;
- Une pièce d'état civil ;
- Un certificat médical de visite et contre visite;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat;
- Frais d'inscription : 2000 F CFA.

Le dossier de candidature est à déposer ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

-

VI. Dates et lieux habituels de concours

Ouverture des inscriptions : mi - janvier

Clôture des inscriptions : mi - mars

Epreuves d'admissibilité : mai

Epreuves d'admission en : juin

Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar, Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack, kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

VII. Formation et matières enseignées

1. Enseignement général :

1ère année : mathématiques – sciences physiques- français - anglais

2ème année: économie et législation – électricité.

2. Enseignement technique théorique :

Construction et technologie de construction – technologie générale fabrication mécanique - et résistance des matériaux – analyse de fabrication (2ème année) – géométrie descriptive

3. Enseignement professionnel :

Traçage et travaux pratiques ;

4. Education physique

VIII. Renseignements complémentaires

Débouchés : Secteur public et privé .

L'emploi n'est pas garanti à la sortie de l'école. On ne peut doubler qu'une seule fois durant le cycle. Les élèves ayant échoué à l'examen de sortie sont autorisés à se présenter l'année suivante.

NB : Le concours est commun aux sections B.T.I des lycées Maurice Delafosse, Limamoulaye et au CFPT.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ET TECHNIQUE DE DAKAR
(C.F.P.T.)

Ministère de tutelle : Ministère délégué chargé de la Formation Professionnelle Publique et Privée, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

Adresse : Nord-foire, Yoff

Téléphone : 820 05 67

I. But de la section

Le C.F.P.T. a pour mission la préparation à des emplois qualifiés (de la maintenance industrielle) dans les domaines suivants : électronique industrielle – électrotechnique – mécanique générale – mécanique automobile – appareils électroniques .

La durée des études est de 3 ans.

Diplôme obtenu : Brevet de technicien de l'Industrie (BTI)

Le régime de l'école est l'externat. Les élèves peuvent obtenir une bourse ou une aide s'ils en formulent la demande dans les mêmes conditions que les autres établissements scolaires. Le centre a mis en place des modules pour le perfectionnement, le recyclage et la reconversion des agents en activité.

II. Qualités requises

- Habileté et goût du travail manuel ;
- Vivacité de l'esprit ;
- Patience et attention ;
- Bon sens pratique ;
- Intérêt pour la technique

III. Conditions d'inscription

- Etre titulaire du BFEM ou tout autre diplôme admis en équivalence ;
- Etre de nationalité sénégalaise (garçons et filles) ;
- Etre âgé de 16 ans au moins et de 25 ans au plus (pas de dispense d'âge) ;
- Etre apte physiquement ;
- Les étrangers peuvent s'inscrire sans concours s'ils sont envoyés par leur gouvernement ;
- On ne peut être admis sur titre, le concours est obligatoire.

IV. Epreuves du concours

Epreuves d'admissibilité :

- Français
- Mathématiques

Epreuves de sélection :

- Tests psychotechniques ne nécessitant aucune préparation.

V. Dossier de candidature

- Une demande manuscrite sur papier libre, signée du candidat et portant la liste des établissements par ordre de préférence (CFPT, LTI, LTSLL, LTAP) ;
- Une pièce d'état civil ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- Un certificat médical de visite et contre visite de moins de trois (3) mois;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat;
- Un certificat de nationalité sénégalaise;
- Frais d'inscription : 2000 F CFA.

Le dossier de candidature est à déposer ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

VI. Dates et lieux habituels de concours

Ouverture des inscriptions : mi - janvier

Clôture des inscriptions : mi - mars

Admissibilité : mai

Admission en : juin

Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar, Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack, kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

VII. Formation et matières enseignées par spécialités

Outre les matières d'enseignement général (Mathématiques – sciences physiques - français – anglais – automatisme – EPS etc..) la formation pour chaque spécialité comporte :

- **Appareils électroniques** : Mesures industrielles – Montages de circuits électroniques – Réparation et réglages industriels – Electronique digitale et de puissance – Informatique – Audio- visuel.
- **Electronique industrielle** : Contrôle et maintenance de processus par micro-ordinateur, automate-micro-informatique - Informatique industrielle – Electronique de puissance et système asservis - Electronique digitale – Schémas et Montage des circuits Electroniques.
- **Electrotechnique** : Travaux industriels (armoires...) – Mesures et essais de laboratoires (machines électroniques et appareils électroniques – Câblages industriels et domestiques – Bobinages (moteurs et transformateurs) – Haute tension (production, transport, distribution).
- **Mécanique générale** : Métrologie de précision – Travaux d'ajustage et d'assemblage – Fabrication et affûtage d'outils de coupe – Travaux sur machines-outils – Automatique – Soudage, tôlerie, tuyauterie – Entretien de mécanismes – Tournage à composition numérique.
- **Mécanique automobile** : Entretien et réparation de moteurs automobiles (essence, diesel) hors-bord etc.. – Entretien et réparation de châssis et carrosseries – Travaux de soudage – Travaux de tôlerie et peinture. Les élèves travaillent par groupe de 10 avec un professeur.

VIII. Renseignements complémentaires

Les élèves peuvent trouver des emplois dans les secteurs public, parapublic ou privé ; mais l'Etat ne garantit pas l'emploi à la sortie de l'établissement.

CENTRE NATIONAL DE FORMATION DES TECHNICIENS
EN MAINTENANCE HOSPITALIERE

(C.N.F.T. / M.H.)

Ministère de tutelle : Ministère de la santé et de la Prévention

Adresse : Situé dans l'enceinte de Hôpital Henrich Lubke de Diourbel - B.P : 16

Téléphone : 971 12 84 / 971 13 42

Décret : N° 93-108 du 12 février 1993.

I. But du centre

La formation technique et professionnelle sur les matériels (les infrastructures), les équipements et appareils biomédicaux des hôpitaux et formations sanitaires.

Le centre prépare pendant trois (3) ans au diplôme de Brevet de Technicien, option maintenance hospitalière.

Le régime de l'école est l'externat. Les professionnels conservent leur traitement salarial d'avant le concours pendant toute la durée de la formation.

II. Conditions d'inscription :

-Etre sénégalaise ou sénégalais âgé de 21ans au à 40ans au plus

- Etre titulaire du BFEM ou d'un diplôme admis en équivalence.

NB : le concours professionnel est ouvert aux agents de l'Etat, âgés de 50 ans au plus, titulaires CAP ou du BEP option industrie pouvant justifier respectivement de 4 ans et 2 ans de pratique professionnelle.

Sexe : garçons et filles

Nationalité : toute nationalité : actuellement environ 30 % des élèves sont des ressortissants de la sous-région.

III. Dossier de candidature

- Une demande manuscrite ;
- Un extrait de naissance de moins de 6 mois ;
- Une extrait du casier judiciaire (- 3 mois) ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis ou une attestation en tenant lieu ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un certificat médical de visite et contre visite de moins de trois (3) mois;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte du candidat;

IV. Dates Généralement le concours est ouvert au mois de février – avril.

Lieu de dépôt : Dossier à déposer à la Direction des Etudes, de la Recherche et de la Formation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention sise à la rue 3 prolongée angle Boulevard de l'Est Cardebrie, Point E.

V. Epreuves du concours

Le concours comporte (2) séries d'épreuves :

a- d'admissibilité : (niveau BFEM)

- Composition française : 2 h coef 2
- Mathématiques : 2 h coef 3
- Sciences physiques : 2h coef 2

b- d'admission : durée 2 h coef 1

- Un stage de motivation en milieu hospitalier ;
- Une pratique d'atelier composée de test de :
 - Compréhension techniques physiques
 - Complètement séries de nombres
 - Représentation dans l'espace
 - Aptitude manuelle

VI. Formation

Le programme d'étude inclut les enseignements suivants :

1ère année :

ajustage, EPS, électrotechnique (théorie et pratique), technologie générale, planification, construction mécanique, sécurité du travail, schéma électroniques, hygiène hospitalière, technique hospitalière, mathématiques, sciences physiques, français .

2ème année :

En plus des matières de 1^{ère} année :

Théorie et application médicales, TP ajustage mécanique TP plomberie et soudage, TP électronique + froid, schémas automatiques, anglais appareils médicaux.

3^{ème} année :

En plus des matières de 2^{ème} année :

Electronique pratique, technique de froid, ajustage mécanique (tournage - fraisage), ajustage mécanique (soudure, plomberie).

VII. Objectif

Le CNFT / MH forme des techniciens polyvalents capables d'effectuer et / ou de superviser l'entretien et la réparation des bâtiments et aménagements extérieurs, des installations techniques, de cuisine et de buanderie, de stérilisation et des appareils biomédicaux simples. La fonction de technicien inclue aussi la gestion des fichiers d'installation et la gestion du matériel technique.

VIII. Renseignements complémentaires**1-Débouchés :**

A la fin de la formation, les élèves (professionnels) qui auront obtenu le «Brevet de Technicien» seront reclassés dans la Fonction Publique au niveau du BAC Technique. Ils seront affectés dans les structures sanitaires du Ministère de la Santé (Hôpitaux, Régions Médicales, etc..) et pourraient être nommés chefs des services techniques de maintenance et d'entretien de ces unités.

2- Divers :

Le CNFT / MH a été ouvert en 1983 et est le fruit de la coopération technique entre le Sénégal et l'Allemagne.

CENTRE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (C.E.P.)

THIES - ex REGIE DES CHEMINS DE FER

Ministère de tutelle : Ministère délégué chargé de la Formation Professionnelle Publique et Privée, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

Adresse : B.P : 194 - Thiès

Téléphone :951 15 62

I. But du centre

Le centre de Thiès a pour mission la formation des ouvriers qualifiés, perfectibles en agents de maîtrise ou en chefs d'équipe. La durée des études est de deux ans et elles sont sanctionnées par un Brevet d'Etudes Professionnelles (B.E.P) en électricité ou en mécanique moteur.

Le régime est l'externat. Les élèves peuvent sur leur demande, bénéficier d'une bourse ou d'une aide scolaire dans les mêmes conditions que les élèves des établissements scolaires.

II. Qualités requises

- Curiosité scientifique et technique,
- Goût du travail,
- Esprit pratique,
- Esprit d'analyse et de synthèse.

III. Conditions d'inscription

Le concours est ouvert aux garçons et filles de 16 ans au moins et de 25 ans au plus, ayant le niveau de la classe de 3^{ème}. Les élèves ayant un niveau supérieur à celui de la 3^{ème} peuvent s'inscrire au concours. IL n'y a pas de dispense d'âge. On ne peut être admis sur titre .

IV. Epreuves de sélection

- Composition française
- Mathématiques
- Tests psychotechniques + visite médicale d'aptitude

V. Dossier de candidature

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de tutelle;
- Une pièce d'état civil;
- Le diplôme du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) ou certificat de scolarité de la classe de troisième;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat;
- Frais d'inscription : 2000F CFA

Dossier Complet à déposer ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

VI. Dates et lieux habituels du concours

Date du concours : Octobre

Date d'ouverture des inscriptions : mi-juin

Date de clôture des inscriptions : mi-août

Lieu du concours : Thiès

VII. Formation et matières enseignées

1-Enseignement général :

Physique - français - maths - connaissances du monde contemporain - économie familiale - législation du travail - dessin industriel.

2- Enseignement professionnel :

technologie générale - câblage - schéma - mesures essais - dépannage - stages en mécanique.

VIII. Renseignements complémentaires

Après l'obtention du diplôme, les titulaires du BEP sont surtout embauchés dans le secteur privé, l'accès à la fonction publique n'étant plus automatique;

- Les titulaires du BEP mécanique ont la possibilité d'accéder au centre de formation professionnelle aéronautique d'Air Afrique;

- Le centre dispense des cours du soir en électricité et en mécanique auto. Le niveau de recrutement est celui de la classe de CM2, le diplôme obtenu est le CAP.

CENTRE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (C.E.P.)

SAINT – LOUIS - LYCEE TECHNIQUE ANDRE PEYTAVIN

Ministère de tutelle : Ministère délégué chargé de la Formation Professionnelle Publique et Privée , de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

Adresse : Avenue Macodou NDIAYE - B.P :210 - Saint-Louis

Téléphone : 961 10 80 / 961 11 55

Section : BEP industrie

I. But du centre

Former en deux ans (2) ans des ouvriers qualifiés dans les spécialités suivantes :
électricité, mécanique moteur. Chacune des formations est sanctionnée par un Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP).

Les élèves sont externes mais peuvent bénéficier d'allocations scolaires.

II. Qualités requises

- Curiosité scientifique et technique,
- Goût du travail manuel,
- Esprit pratique,
- Esprit d'analyse, d'induction et d'éducation.

III. Conditions d'inscription

- Etre titulaire du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) ou certificat de scolarité de la classe de 3^{ème}
- Etre âgé de 16 ans à 25 ans au maximum à la date du concours;
- Le concours est ouvert aux sénégalais des deux sexes remplissant les conditions exigées ci-dessus

IV. Epreuves de sélection

- Epreuves de connaissances scolaires;
 - Français (rédaction) en 2h coef. 2;
 - Mathématiques (niveau 3ème) en 2h coef 2;
- Tests psychotechniques.

V. Dossier de candidature

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de tutelle;
- Une pièce d'état civil;
- Un certificat de nationalité sénégalaise;
- Un certificat de scolarité de la classe de 3^{ème} ;
- Un certificat de visite et de contre visite médical;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat;
- Frais d'inscription : 2000 F CFA

Dossier Complet à déposer ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

VI. Dates et lieux habituels du concours

Date du concours : Octobre

Date d'ouverture des inscriptions : mi-juin

Date de clôture des inscriptions : mi-août

Lieu du concours : Saint-Louis

VII. Formation et matières enseignées

Il y a un enseignement général commun aux deux sections (électricité, mécanique moteur) dont les disciplines sont :

sciences physiques - français - maths - préparation à la vie - connaissance du monde contemporain - économie familiale - éducation physique et sportive.

Un enseignement professionnel spécifique à chacune des sections :

- Mécanique moteur

Technologie générale - dépannage moteurs et organes électrique auto.

- Electricité

Technologie - câblage - installation - schéma - mesures essais - électrotechnique.

VIII. Renseignements complémentaires

Les titulaires du BEP dans les sections électricité et mécanique moteur sont embauchés dans les secteurs public et privé tels que la Sotrac, Travaux Publics, Sénégal, ICS, Css, Air Afrique. Dans le secteur public ils sont assimilés au fonctionnaires ayant effectué deux années d'études après le BFEM (hiérarchie C) . Les salaires et les possibilités de promotion, d'avancement et de perfectionnement dépendent généralement de l'entreprise qui les emploie. Le concours a lieu régulièrement.

CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES JEUNES

(C.F.P.J. / Y.M.C.A.)

Ministère de tutelle : Ministère délégué chargé de la Formation Professionnelle Publique et Privée , de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

Adresse : CFA Galla Boury THIAM – Canal IV Dakar

Téléphone :824 42 48

I. But du centre

Le centre de formation et de Promotion des Jeunes assure la formation d'ouvriers qualifiés dans plusieurs corps de métiers : maçonnerie, construction métallique, électricité, plomberie, dessin en bâtiment, électromécanique, textile (coupe, couture, teinture) ou toute spécialité selon l'évolution et les besoins de l'emploi.

L'école est mixte.

La durée des études est de deux (2) ans.

Le régime est l'externat.

Les études sont gratuites mais des droits d'inscription sont à payer au début de chaque année scolaire .

II. Qualités requises

- Etre habile;
- Aimer le travail manuel.

III. Conditions d'inscription

- L'admission se fait sur concours;
- Etre âgé de 15 ans au moins et de 25 ans au plus;
- Avoir le niveau du premier cycle secondaire : entre la cinquième et la troisième.

IV. Epreuves du concours

- Rédaction : 2h niveau 3ème;
- Mathématiques : 2h niveau 3ème;
- Dessin (pour la section textile)
- Tests psychotechniques (éventuellement) ne nécessitant aucune préparation.

V. Dossier de candidature

- Une fiche de candidature précisant la section choisie (à se procurer au CFPJ / YMCA);
- Un bulletin de naissance;
- Trois enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat;
- Frais d'inscription : 1000 F CFA;
- Certificat de nationalité sénégalaise;
- Un certificat de scolarité

Dossier complet à déposer au secrétariat du CFPJ (CFA Canal IV).

VI. Dates et lieux habituels du concours

Le concours a lieu tous les deux ans. Il se déroule habituellement au mois d'octobre et les inscriptions aux mois d'août et de septembre.

VII. Formation et matières enseignées

- Un tiers du temps de formation est consacré à l'enseignement général : français, maths, comptabilité. Cet enseignement est commun à toutes les sections.

- Le deuxième tiers est consacré à la technologie et aux matières professionnelles selon la section.

- Le dernier tiers : aux travaux d'ateliers.

Les élèves suivent un stage de deux mois durant les grandes vacances.

Effectif : 22 élèves par section

VIII. Renseignements complémentaires

Les jeunes diplômés du CFPJ sont destinés à travailler directement en entreprise : un service « placement » les aidera à s'insérer soit dans les entreprises en qualité d'ouvriers, soit en créant eux-mêmes un groupement (avec possibilité de crédit d'installation).

CENTRE NATIONAL DE QUALIFICATION

PROFESSIONNELLE DE DAKAR

(C.N.Q.P.)

Ministère de tutelle : Ministère délégué chargé de la Formation Professionnelle Publique et Privée, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

Adresse : Bel-Air BP : 12099

Téléphone : 832 60 24 - 832 39 79

Statut : Etablissement public à caractère administratif, loi 8352 du 18/02/1983

I. But de l'école

Le centre national de qualification professionnelle a pour mission :

- La préparation à des emplois qualifiés des jeunes issus du système éducatif dans les domaines suivants: mécanique générale - mécanique auto - construction métallique - électronique - froid et climatisation - menuiserie et bâtiment.
- Le perfectionnement des travailleurs déjà engagés dans la vie active, l'organisation de stages de formation, de reconversion, d'adaptation au poste de travail et de promotion de courte durée, à plein temps ou discontinu à différents niveaux (allant de l'ouvrier qualifié au technicien) ; dans le but de satisfaire à la fois les besoins des salariés et des entreprises ;
- De tenir une fonction de conseiller en formation auprès des entreprises. Les études durent trois ans et sont sanctionnées par un **Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.)**. En perfectionnement, le stagiaire reçoit un certificat de fin de stage selon la spécialité ;
- Le régime de l'école est l'externat ;
- Les élèves peuvent bénéficier d'une bourse ou d'une aide scolaire à la demande, dans les mêmes conditions que les autres établissements scolaires.

II. Qualités requises

- Esprit d'analyse et de synthèse
- Esprit pratique
- Vivacité d'esprit
- Habileté et goût pour le travail manuel
- Patience et attention

III. Conditions d'inscription

Pour la formation initiale

- Etre apte physiquement
- Etre de nationalité sénégalaise
- Etre âgé de 16 à 24 ans au maximum
- Avoir le niveau de la classe de 4ème

Pour le perfectionnement

- Etre présenté par son entreprise
- Participation de l'entreprise aux frais de stage

IV. Epreuves du concours (formation initiale)

Admissibilité : français - maths

Admission : tests psychotechniques + visite médicale d'aptitude

V. Dossier de candidature

- Une demande manuscrite sur papier libre adressée au directeur du CNQP ;
- Une pièce d'état civil ;
- Un certificat de scolarité de la classe de 4^{ème} ;
- Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat ;
- Frais d'inscription : 2 000 F CFA.

Le dossier est à déposer au CNQP - Zone industrielle - BP : 12099 - Bel-Air Dakar

VI. Dates habituelles du concours

- Ouverture des inscriptions : mars
- Clôture des inscriptions : avril
- Date du concours : mai

VII. Formation et matières enseignées

La formation est de type alternée, c'est à dire que les élèves font une partie de la scolarité à l'école et l'autre en stage en entreprise et ceci dès la deuxième année de formation. Elle est subdivisée en :

1) Un enseignement général

- Français - maths - préparation à la vie

2) Un enseignement professionnel**Mécanique générale :**

- Travaux pratiques (TP) (fraissage, rabotage, tournage, ajustage, soudage) - technologie générale, technologie de spécialité, calcul professionnel, dessin industriel

Construction métallique :

- TP (chaudronnerie, tuyauterie, menuiserie métallique, soudage)
- Technologie de spécialité, calcul professionnel, dessin industriel

Mécanique auto :

- TP (réparation moteurs et organes, électricité auto diesel), technologie générale
- Technologie de spécialité, calcul professionnel, dessin industriel

A partir de la 3ème année, les élèves de la section électrotechnique peuvent se spécialiser en électronique, en automatisation.

Electrotechnique :

- TP (radio, TV- électronique, installations domestiques et industrielles)
- Enseignement professionnel théorique

Froid et climatisation :

- TP (froid industriel, froid ménager, climatisation, contrôle), enseignement professionnel théorique

VIII. Renseignements complémentaires

Les élèves sortants cherchent un emploi selon leur spécialité dans les entreprises de la place (secteur privé) à Dakar ou dans les régions. Certaines entreprises (Sénélec, Phosphates de Taïba, Dakar Marine, Air Afrique), assurent une formation complémentaire pour une spécialisation plus poussée dans le domaine qui leur est propre. Le recrutement se fait généralement selon les besoins. Se renseigner auprès des directions du personnel des entreprises. Des stages inter- entreprises sont organisés au centre. Des stages peuvent être organisés en entreprise lorsque le nombre de travailleurs bénéficiaires du même stage permet de constituer des groupes homogènes suffisants.

ECOLE NATIONALE DE FORMATION
HOTELIERE ET TOURISTIQUE
(E.N.F.H.T)

Ministère de tutelle : Ministère du Tourisme

Adresse : 2, Avenue Albert SARRAUT - Dakar - BP : 816

Téléphone : 822 34 71

Décret N° 71-385 du 05/04/1971

I. But de l'école

Assurer la formation de commis de réception, de restauration et de cuisine.

Diplôme obtenu : BEP (Hôtellerie - Restauration)

Durée de la formation : 2 ans

Régime de l'école : Externat avec possibilité d'allocation mensuelle.

II. Qualités requises

- Pour être commis de réception : posséder du savoir faire, les bonnes manières, être vif, être toujours disponible
- Pour être commis de restauration : être rapide, posséder les bonnes manières ;
- Pour être commis de cuisine : avoir un bon odorat, avoir du goût, aimer faire la cuisine, être propre et avoir une présentation correcte, être habile, avoir l'esprit inventif.

III. Conditions d'inscription

- Avoir 16 ans au moins et 30 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours ;
- Etre titulaire du BFEM ou d'un diplôme équivalent (1ère partie du Bac)
- Ouvert aux filles et aux garçons
- Etre de nationalité sénégalaise ou pour les étrangers : être présentés par leur pays d'origine avec l'octroi d'une bourse
- On ne peut se présenter sous réserve du BFEM

Pas d'équivalence possible ni de dispense d'âge et ni d'admission sur titre. Pour les professionnels, être titulaire du CAP + 4 années d'expérience professionnelle.

IV. Epreuves du concours

- Tests psychotechniques de présélection
- Tests de connaissances scolaires / dissertation française et questionnaire (culture générale) ;
- Entretien avec le jury : anglais et connaissances générales

Le niveau des tests de connaissances scolaires est celui de la classe 3^{ème}.

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

- Une demande manuscrite d'inscription précisant la formation souhaitée ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un extrait de casier judiciaire ;
- Une copie légalisée du diplôme ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte du candidat (grand format) ;
- Deux photos d'identité récentes ;
- Un certificat de visite et de contre visite ;
- Frais d'inscription : 5 000 F Cfa

A déposer à l'Ecole de Formation Hôtelière et Touristique - BP 816 - Avenue Albert SARRAULT - Dakar.

Les étudiants étrangers doivent faire acte de candidature par l'intermédiaire leur pays d'origine qui transmettra au Ministère du Tourisme et des Transports Aériens du Sénégal (Rue A. Le Dantec X Huart, BP 4049 - Dakar).

VI. Dates et lieux habituels du concours

Le concours est annoncé par voie de presse. Les inscriptions ont habituellement lieu en avril et mai, le concours au mois de juin.

VII. Formation et matières enseignées

- Technologie : restaurant - cuisine - réception
- Gestion - langue vivante étrangère
- Travaux pratiques de restaurant : cuisine - réception
- Géographie touristique toutes sections
- Expression française
- Accueil - réception - hall - économat - les services d'un hôtel

VIII. Renseignements complémentaires

L'année scolaire est composée de huit mois d'école et de deux mois de stage pratique en entreprise pendant les grandes vacances ainsi que les vacances de Noël et Pâques. Le placement des sortants se fait en fonction des résultats obtenus et des besoins hôteliers. Les intéressés s'adresseront au bureau du placement de la formation professionnelle au Ministère du Tourisme et des Transports Aériens. L'école forme en fonction des besoins du marché du travail. Les étrangers retourneront dans leur pays d'origine pour leur insertion dans le circuit hôtelier et touristique. Les élèves non admis à l'examen de sortie peuvent se présenter l'année suivante en qualité de candidats libres (cas rares). Salaires : selon les conventions collectives de l'hôtellerie : 4ème catégorie.

Promotions possibles

Très variables selon la valeur personnelle des élèves et l'efficacité de leur travail sur le terrain. Stages de perfectionnement possibles pour devenir chef d'équipe. Les besoins en hôtellerie sont encore immenses. Il existe aussi des possibilités de travail à l'étranger (grande mobilité d'emploi dans le cadre des chaînes internationales d'hôtels).

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

(SECTION CAPACITE EN DROIT)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : Université Cheikh Anta DIOP - Dakar Fann

Téléphone : 824 01 34

Décret N° 74-717 du 19/07/1974

I. But de la section

La Capacité en Droit est essentiellement un diplôme de promotion sociale.

La formation dure deux ans en cours du soir et permet d'acquérir une formation juridique de base. Les étudiants ne sont pas boursiers. Le diplôme obtenu est le Certificat de Capacité en Droit.

II. Qualités requises

- Savoir travailler seul
- Avoir l'esprit logique
- S'intéresser aux études juridiques
- Savoir bien interpréter les textes abstraits.

III. Conditions d'inscription

- Etre âgé de 17 ans accomplis au 1er novembre de l'année universitaire en cours
- Etre titulaire du BFEM ou d'un diplôme admis en équivalence ou justifier d'un niveau supérieur à la classe de 3ème.
- Avoir réussi aux tests d'entrée pour ceux qui ne remplissent pas les conditions citées plus haut (diplôme ou niveau)

IV. Epreuves du concours

- Composition française

V. Dossier de candidature

- Une copie du diplôme ou un certificat de scolarité attestant un niveau supérieur ;
- Une notice de renseignements fournie par la scolarité de la faculté ;
- Une autorisation du père ou du tuteur si l'intéressé est mineur ;
- Une pièce d'état civil ;
- Un bulletin médical d'aptitude à l'enseignement supérieur ;
- Des droits d'inscription payés à l'agence comptable du Rectorat ;
- Un certificat d'assurance (pour les étudiants résidents à Dakar) ;
- Un certificat précisant la situation administrative (pour les membres de l'enseignement public).

VI. Dates du concours

Ouverture des inscriptions : octobre

Clôture des inscriptions : novembre

Concours : novembre

VII. Formation et matières enseignées

1ère année

Droit privé : introduction à l'étude du droit, la règle de droit, les différents droits, actes de commerce et commerçants.

Droit Public : droit constitutionnel, droit administratif, droit financier.

2ème année

Procédure civile et voies d'exécution - droit pénal et procédure pénale - économie politique - droit politique - droit administratif spécial - droit social - droit financier - droit commercial complémentaire - les fonds de commerce - les sociétés - les procédures collectives de liquidation et de renflouement des entreprises.

VIII. Renseignements complémentaires

Il y a deux sessions d'examen par an : la première en juillet ; la deuxième en octobre. Après quatre (4) échecs successifs à un même examen, le candidat ne peut plus être autorisé à se présenter à nouveau à celle-ci.

Débouchés : clercs d'avocat, d'huissier, employés de banque ou d'assurance.

Le capacitaire en droit ayant obtenu une moyenne des deux années d'études supérieures ou égales à 12/20 peut s'inscrire en 1ère année de 1er cycle d'études en Sciences Juridiques.

CENTRE DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT CRYPTOLOGIQUE

(C.F.E.C.)

Ministère de tutelle : Ministère Chargé des Affaires et Services Présidentiels / Secrétariat Général de la Présidence de la République

Adresse : Celle du Ministère - BP : 4026

Téléphone : 821 12 55

Décret d'application : N° 84-086 du 25 janvier 1984

Loi : 83-03 du 28 janvier 1983 fixant le statut personnel du chiffre

Instruction présidentielle 481.PR/SG portant organisation et précisant les conditions de fonctionnement de ce centre.

I. But du centre

Former des fonctionnaires du chiffre aptes à assurer l'exploitation du chiffre national.

Diplôme obtenu : Certificat d'Etudes Cryptographiques Elémentaires (C.E.C.E.)

Durée de formation : 3 ans pour le concours direct
1 an pour les agents commissionnés en qualité de chiffreurs (concours professionnels)

Régime de l'école : Externat. Les élèves sont payés à l'indice du début du corps de l'accueil

II. Qualités requises

Discretion totale, réelles garanties morales et professionnelles, qualification de sécurité sont requises. L'agent doit respecter son serment. Etre discipliné et disponible de jour comme de nuit.

III. Conditions d'inscription au concours

- Garçons et filles ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus pour le concours direct au 31 décembre de l'année du concours ;
- Etre âgé de 50 ans au plus pour le concours professionnel au 1er janvier de l'année du concours ;
- Etre titulaire du BFEM ou d'un titre admis en équivalence ;
- Etre de nationalité sénégalaise ;
- On ne peut se présenter sous réserve du diplôme ;
- Avoir une bonne acuité visuelle ;
- Les titulaires de la 1ère partie du bac peuvent passer le concours ;
- On ne peut obtenir de dispense d'âge ;
- On ne peut être admis sur titre .

VII. Formation et matières enseignées

Voir instruction présidentielle 481/PR/SG portant organisation et précisant les conditions de fonctionnement de ce centre.

Les stagiaires reçoivent une formation variable, appropriée aux tâches qui les attendent.

VIII. Renseignements complémentaires

Tous les élèves diplômés sont pris en charge par la fonction publique à leur sortie de l'école. Les élèves non admis sont exclus. Durant la formation les élèves peuvent être licenciés.

Promotions possibles dans le cadre des concours professionnels

Ingénieur des travaux des chiffres puis ingénieur du chiffre.

Capacité d'accueil : variable

Le recrutement est irrégulier. Il se fait selon les besoins exprimés par l'administration.

IMPORTANT

Les chiffreurs n'ont pas le droit de grève, de vote, ni de syndiquer. Ils n'ont pas de droit de faire la politique. Ils ne sont ni électeurs ni éligibles. C'est un corps de sécurité. Ils doivent au minimum effectuer quinze années de service dans le chiffre. Nul ne peut se présenter au concours plus de trois fois.

Ils ne peuvent contracter mariage ni adhérer à une association qu'après l'autorisation de l'autorité chargée du Chiffre.

CENTRE NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE ET SPORTIVE

(C.N.E.P.S.)

SECTION : MAITRE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Ministère de tutelle : Ministère de la Jeunesse et des Sports

Adresse : BP : 191 - Thiès

Téléphone : 951 36 94

Décret : N° 79-174 du 28/02/1997

I. But du centre

Le C.N.E.P.S. a trois vocations :

1. Former les cadres moyens de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports : maîtrise d'éducation physique et maîtrise d'éducation populaire et sportive
2. Promouvoir et assurer la recherche dans le domaine de l'éducation populaire et sportive
3. Permettre par la réalisation des stages, le recyclage et le perfectionnement des cadres de la jeunesse et des sports et la formation des animateurs sportifs et socio-éducatifs.

- La durée des études est de 3 ans pour obtenir le diplôme du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Maître d'Education Physique et Sportive (CAMEPS).

Les deux premières années constituent la première partie du C.A.M.E.P.S. et préparent aux fonctions de maître - adjoint d'EPS dans le premier cycle des établissements d'enseignement secondaire - hiérarchie C, indice 734 - 1515.

La troisième année qui constitue la deuxième partie du CAMEPS prépare à l'exercice des fonctions de maître d'EPS avec option.

- Le centre est mixte.
- Le régime des études est l'externat avec allocation d'études dans le cas des possibilités budgétaires.

II. Qualités requises

- Avoir une bonne constitution physique en vue d'une meilleure aptitude aux exercices physiques
- Etre en bonne santé - aimer le sport
- Avoir éventuellement des dispositions particulières dans une ou plusieurs disciplines sportives et avoir des notions dans le domaine des activités socio-éducatives.

III. Conditions d'inscription au concours

- Etre âgé de 18 ans au moins à l'année du concours ;
- Garçons et filles : 1,62 m pour les garçons et 1,52 m pour les filles ;
- Etre titulaire du BFEM ou de tout autre diplôme équivalent ;
- Etre de nationalité sénégalaise ;
- Les ressortissants des autres pays peuvent être acceptés sous réserve d'accord entre les gouvernements ;
- Il n'y a pas d'équivalence possible ni d'admission sur titre.

IV. Epreuves de sélection

La première permet une présélection au niveau régional et comprend :

1. Epreuves écrites

- Français : durée 3h - coef 3
- Mathématiques : durée 2h - coef
- Sciences naturelles : durée 2h - coef 2

2. Epreuves physiques

a) Athlétisme : coef 1

- Course de vitesse (80 m pour les garçons et 60 m pour les filles)
- Saut en hauteur
- Course de demi-fond (1 000 m pour les garçons et 600 m pour les filles)

b) Un sport collectif au choix

- Garçons : Basket-ball, Football, Hand ball, Volley ball (coef 1)
- Filles : Basket-ball, Hand ball, et Volley ball (coef 1)

c) Une épreuve facultative de natation

- Parcours de 50 m non chronométré qui donne une bonification de 5 points

d) Ceux qui peuvent justifier de la qualité d'« international » se verront attribuer une bonification de 5 points.

3. Epreuves d'admission

Les présélectionnés suivront un stage de dix jours au CNEPS de Thiès où seront retenus les meilleurs.

V. Dossier de candidature et lieux de dépôt

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de la Jeunesse et des Sports ;
- Un extrait de naissance datant de moins de 3 mois ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;
- Un certificat de visite et de contre-visite d'aptitude physique ;
- Un certificat de visite générale ;
- Un certificat médical d'acuité visuelle ;
- Un certificat d'acuité auditive ;
- Une radiologie thoracique ;
- Des certificats de vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

A déposer à l'inspection de la Jeunesse et des Sports du lieu de résidence.

VI. Dates habituelles du concours

En mai ou juin dans les chefs-lieux de régions ci-après : Dakar, Ziguinchor, Saint-Louis, Kaolack, Thiès ou en fonction des dispositions particulières.

- **Ouverture des inscriptions** : Variable
- **Clôture des inscriptions** : Variable

VII. Formation et matières enseignées

Pratique Fondamentale

Discipline théorique (Afrique noire, etc...) - économie - culture professionnelle - psychopédagogie - physiologie - sociologie - psychomotricité - introduction à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent - le jeu - droit administratif et législatif - technique d'animation et d'expression : pratique, technologie, méthodologie, technologie, pédagogie, présentation d'une monographie à la 3ème année ou d'un cahier de stage - sciences biologiques - pédagogie de l'activité physique et sportive - hygiène.

Les deux premières années préparent à l'exercice des fonctions de maîtres-adjoints dans le 1er cycle des établissements d'enseignement secondaire.

La deuxième partie du CAMEPS est subdivisée en périodes. La période est constituée par un certain nombre de semaines d'enseignement ou de stages :

- les périodes d'enseignement comprennent les disciplines théoriques, didactiques, et en première partie, des disciplines annexes ;
- les périodes de stages sont consacrées à la formation professionnelle et pédagogique.

Cette deuxième partie est la troisième année qui prépare à l'exercice des fonctions de maîtres d'E.P.S. avec option.

Les études sont poursuivies à l'issue de chaque année scolaire. Les élèves doivent obtenir en première année, une note au moins égale à 10/20. Pour les candidats n'ayant pas obtenu la moyenne, le Conseil Pédagogique se prononce sur les possibilités soit de passage en deuxième année sous réserve d'un rattrapage des points, soit d'un redoublement, soit sur l'exclusion définitive.

VIII. Renseignements complémentaires

A leur sortie, les maîtres d'E.P.S. ne sont pas assurés d'être embauchés. C'est un secteur qui offre beaucoup de perspectives du fait de l'importance démographique de la jeunesse et de l'insuffisance des cadres disponibles. Salaire de début : indice 982

Promotions :

Après quatre ans d'ancienneté, les titulaires du diplôme d'entraîneur du second degré peuvent faire le concours des instructeurs d'EPS. Au niveau de l'INSEPS*, ils peuvent faire le concours professionnel d'entrée dans la section des professeurs classés de hiérarchie A.

Le centre recrute 15 candidats environ. Le concours est organisé selon les besoins purement pédagogiques.

* INSEPS : Institut National Supérieur d'Education Populaire et Sportive.

LES ALLOCATIONS SCOLAIRES DANS
L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE

Dès l'entrée en classe de sixième, des allocations peuvent être accordées aux élèves pour aider leurs familles à faire face à la scolarité de leurs enfants. L'attribution des allocations scolaires est essentiellement subordonnée à la situation socio-économique et aux résultats de l'élève. Ainsi, la demande d'aide doit être adressée à la division des bourses d'enseignement moyen et secondaire située en face du MEN, Rue Calmette X Rue René NDIAYE - tél : 823 87 26.

Le dossier comprend

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Education Nationale
- Un bulletin de notes du 2^{ème} semestre (pour les élèves au dessus de la classe de 6^{ème} ou un certificat de scolarité).

L'une des pièces ci-après selon le cas :

- Le certificat de décès du (ou des) parent(s) décédé(s) - bulletin de salaire du père - bulletin de pension de retraite du père
- Attestation de revenu annuel du père - certificat d'invalidité (pour les handicapés)
- Certificat d'imposition ou de non-imposition du père non salarié (cette pièce n'est pas demandée aux salariés et aux retraités)
- Un certificat de vie collectif des enfants mineurs en charge
- Un certificat de garde légale (au cas où ce n'est pas le père qui assure la charge)

Dépôt du dossier

- Au CM2 : les dossiers de demande de bourse sont remplis en même temps que les dossiers de candidature au C.F.E.E. Ils sont transmis par les chefs d'établissements aux inspections départementales et aux inspections d'académie.
- Pour les élèves en cours de scolarité dans les lycées et collèges, les dossiers doivent être déposés auprès des chefs d'établissements avant le 15 avril
- Les commissions de présélection se tiennent au niveau régional à partir du 15 mai. La commission de présélection se réunit en début d'année scolaire.

Renouvellement

- Les allocations scolaires sont renouvelables chaque année sur proposition du chef d'établissement. En cas de transfert de l'élève, sa bourse le suit (sauf si le transfert est motivé par des problèmes de discipline).

Catégories bénéficiaires par ordre de mérite

- | | | |
|--------------|--|------------|
| 1) Orphelins | | - totaux |
| | | - partiels |
- 2) Enfants de handicapés
 - 3) Drépanocytaires, sinistrés
 - 4) Enfants de paysans, de pêcheurs, de pasteurs
 - 5) Enfants de chômeurs
 - 6) Enfants de retraités à faible pension
 - 7) Enfants d'ouvriers non qualifiés
 - 8) Enfants d'artisans, de commerçants, de tâcherons
 - 9) Salariés

Taux

Selon l'enveloppe budgétaire disponible

Paiement

Par les chefs d'établissements (collèges) ou les intendants (lycées) qui convoquent les parents. Les aides sont versées en une seule fois vers avril et les bourses en trois tranches.

Remarques :

Dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé reconnu, les critères et les taux d'attribution d'allocations scolaires sont les mêmes. Dans un certain nombre d'écoles professionnelles après BFEM, les demandes de bourses sont en général satisfaites.

LE CURRICULUM VITAE

QU'EST-CE QUE LE CURRICULUM VITAE ?

Il s'agit d'une expression universellement employée qui signifie « cours de la vie ». C'est l'ensemble des indications relatives à l'état civil, aux capacités, aux diplômes et aux activités passées d'une personne (cf définition du petit Robert).

CURRICULUM VITAE

I. IDENTIFICATION

- Prénom, Nom de famille.....
- Date de Naissance.....
- Adresse exacte.....
- Situation de famille.....

II. SCOLARITE

- 19..... à 19..... Etudes Primaires à
- 19..... Obtention du C.E.P.E ou C.F.E.E. (et éventuellement du concours d'entrée en 6^{ème})
- 19..... à 19..... Etudes Secondaires du premier cycle à
- 200..... Obtention du BFEM (s'il y a lieu)
- 200.... éventuellement poursuite de la scolarité

III. AUTRES ACTIVITES

- Activités professionnelles.....
- Sport (s).....
- Stage (s).....
- Langues
- Mouvement de jeunes etc..

Signature de l'intéressé(e)

DEMANDE MANUSCRITE D'INSCRIPTION
A UN CONCOURS

Comme son nom l'indique, cette lettre doit être écrite de la main du candidat sur papier libre. Elle s'adresse à l'autorité la plus haute du concours auquel souhaite s'inscrire le (ou la) candidat(e). Elle doit être datée et signée par le (ou la) candidat (e).

EXEMPLE DE DEMANDE MANUSCRITE :

Prénom - nom du candidat(e) :

Adresse exacte :

Téléphone :

Dakar, le 20.....

A Monsieur le

Objet : Inscription au concours d'entrée à

Monsieur le

Je viens solliciter de votre haute bienveillance l'autorisation de m'inscrire sur la liste des candidats au concours d'entrée à l'école

.....

pour l'année

Je joins à ma demande un dossier complet.

Veuillez recevoir, Monsieur le, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signature de l'intéressé (e)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE

Pour faire un bon choix	3
Organisation des études après la classe de troisième	6
Les lycées et les baccalauréats préparés	8
Les crédits horaires dans l'enseignement secondaire	9
Les tableaux des coefficients dans le secondaire	13
La procédure d'orientation en seconde	16

DEUXIEME PARTIE

Les études dans les Etablissements de formation professionnelle

1) - Enseignement :

- Ecoles de formation d'Instituteurs (E.F.I)	22
- Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale (E.N.F.E.F.S)	24

2) - Santé et Social :

- Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Social (E.N.D.S.S)	27
--	----

3) - Commerce et Secrétariat :

Le Brevet d'Etudes Professionnelles : (BEP)

- Centre de Formation Professionnelle Commerciale (C.F.P.C)	31
- Section (BEP)du Lycée Commercial Abdoulaye Niass de Kaolack	33

4) Développement Rural :

- Centre de Formation Professionnelle Horticole (C.F.P.H)	35
- Les Centres Nationaux de Formation de Techniciens (CNFT)	38
* Centre National de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts Parcs Nationaux et Chasse (CNFT/EFPNC)	
* Centre National de Formation des Techniciens de L'Agriculture et du Génie Rural (CNFT/AGR)	41
* Centre National de Formation des Techniciens de L'Elevage et des Industries Animales (CNFT/EIA)	44
* Centre National de Formation des Techniciens de Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (CNFT/PA)	47
* Centre National de Formation des Maîtres d'Enseignement Technique et Professionnel de Guérina	50

(CNF/METP)

5) Douanes :

Ecole Nationale des Douanes (E.N.D)

* Section des Préposés	52
* Section des Agents Brevetés et Agents de Constatation	55

6) Armée - Police :

- Ecole Nationale des Sous-officiers d'Active (ENSOA)	58
- Ecoles Militaires Préparatoires	61
- Ecole Nationale de Gendarmerie	64
- Ecole Nationale de Police	
* Section des Gardiens de la Paix et de Prison	66
* Section des Inspecteurs de Police et Sous-Officiers de Paix	69

* Section des Agents Administratifs de l'Administration Pénitentiaire	72
7) <u>Marine</u>	
- Ecole Nationale de Formation Maritime (ENFM)	74
8) <u>Arts et Culture</u> :	
- Centre de Formation Artisanale (CFA)	76
- Ecole Nationale des Arts (ENA).	
* Département Arts Plastiques	78
* Département Coupe, Couture, Mode	81
9) <u>Industrie</u> :	
<u>Le Brevet de Technicien Industriel : (BTI)</u>	
* Lycée Technique Industriel Maurice Delafosse (section des Techniciens)	83
* Lycée Technique Industriel Seydina Limamou Laye (section des Techniciens)	86
* Lycée Technique Industriel André Peytavin (section des Techniciens)	88
* Centre de Formation Professionnelle et Technique (CFPT)	90
<u>Le Brevet de Technicien en Maintenance Hospitalière : (BT/MH)</u>	
- Centre de Formation des Techniciens en Maintenance Hospitalière (CNFT/MH)	93
<u>Le Brevet d'Etudes Professionnelles Industrielles : (BEP / I)</u>	
- Centre d'Enseignement Professionnel (CEP)I de Thiès (Société Nle des Chemins de Fer du Sénégal)	96
- Centre d'Enseignement Professionnel (CEP) de Saint-Louis (André Peytavin)	98
- Centre de Formation et de Promotion des Jeunes (CFPJ/YMCA)	100
<u>Le Certificat de Qualification Professionnelle : (C.Q.P)</u>	
- Centre National de Qualification Professionnelle (CNQP)	102
10) <u>Hôtellerie – Tourisme</u> :	
- Ecole Nationale de Formation Hôtelière et Touristique (ENFHT)	105
11) <u>Droit</u> :	
- Capacité en Droit	107
12) <u>Les Chiffres</u> :	
- Centre de Formation et d'Enseignement Cryptologique	109
13) <u>Sport</u> :	
- Centre National d'Education Populaire et Sportive	111
<u>TROISIEME PARTIE</u>	
- Les allocations scolaires dans l'Enseignement Moyen et Secondaire	114
- Modèle de curriculum vitae	116
- Modèle de demande manuscrite	117